

Villes Nouvelles d'Île - de - France

L'art urbain pour la ville de demain

ou la prise en compte de l'éthique professionnelle du cadre de vie



Séminaire
ROBERT AUZELLE

pour la promotion de l'art urbain



Villes Nouvelles d'Île-de-France

L'art urbain pour la ville de demain
ou la prise en compte de
l'éthique professionnelle du cadre de vie

Des conférences à l'Académie d'Architecture

présenté par

Robert-Max Antoni
Inspecteur général de la Construction
Président du Séminaire Robert Auzelle

et **Jean Dellus**
Architecte-urbaniste
Vice-président du Séminaire Robert Auzelle
Membre de l'Académie d'Architecture



Collection Dossiers

Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante.

Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés.

Le Certu s'engage sur le contenu mais la nouveauté ou la difficulté des sujets concernés implique un certain droit à l'erreur.

Ce sont des documents permettant une transmission rapide de l'information grâce à une mise en page standardisée.

Le Certu publie aussi les collections: débats, références, rapports d'étude, enquêtes et analyses.

Catalogue des publications disponible sur <http://www.certu.fr>.

Conférences à l'Académie d'Architecture 1998-1999

Organisées par le Séminaire Robert Auzelle en partenariat avec Le Secrétariat Général des Villes Nouvelles.

Avec, par ordre d'intervention:

Robert-Max Antoni, Jean Dellus, Jean-Eudes Roullier, Bernard Guirauden, Jean-Michel Léger, Vincent Fouchier, Jean-Jacques Villey, Michel Moritz, Bertrand Warnier, Claude Huertas, Michel Lefebvre, Aymeric Zublena, Yves Draussin.

Participants à la table ronde du 2 mars 1999:

Georges Cavallier, Bernard Ecrement, Marc Breitman, Wladimir Mitrofanoff, Pascal Reysset, Annie Van Roeckeghem.

La responsabilité et le suivi de la publication ont été assurés par Martine Meunier-Chabert, département urbanisme du Certu.

Sommaire

Avis aux lecteurs 5

Avant-propos 7

Préambule 9

PREMIÈRE PARTIE

Histoire et mémoire 15

DEUXIÈME PARTIE

Acteurs et témoins 23

TROISIÈME PARTIE

Table ronde 57

Conclusion 63

Annexe 67

Table des matières 70

Avis aux lecteurs

Sur proposition du Séminaire Robert Auzelle (SRA), en accord et avec le soutien des Établissements Publics d'Aménagement (EPA) des Villes Nouvelles de la région Île-de-France, le Secrétariat Général des Villes Nouvelles (SGVN) a demandé en 1993 au Conseil Général des Ponts et Chaussées, que soit engagée une réflexion sur l'art urbain en ville nouvelle.

Robert-Max Antoni, président du Séminaire Robert Auzelle, et Jean Dellus, vice-président, ont été missionnés à cet effet et durant les années 1993, 1994, 1995, 1996, 1997 ont effectué des visites sur place, des auditions et des études avec la participation active des urbanistes des villes nouvelles. Des étudiants, architectes, ingénieurs, géographes, plasticiens, paysagistes, en stage au Séminaire Robert Auzelle, tout en faisant connaissance avec le milieu des Villes Nouvelles, ont apporté leur contribution aux études. Celles-ci figurent dans les rapports du Conseil Général des Ponts et Chaussées et ont fait l'objet d'une diffusion restreinte par le Séminaire Robert Auzelle auprès d'établissements d'enseignement supérieur et des Établissements Publics des Villes Nouvelles qui en étaient commanditaires, à savoir :

- *L'art urbain* (les plans d'art urbain et les missions des équipes), Aff.1993-189-1 ;
- *Les quartiers d'habitations* (fiches analytiques), Aff.1993-189-2 ;
- *Les grandes étapes du développement* (étude comparative), Aff.1993-189-3 ;
- *Les centres urbains* (étude comparative), Aff.1993-189-4.

Les 25 ans des Villes Nouvelles ont été l'occasion pour le Séminaire Robert Auzelle de se voir confier par le SGVN la préparation d'une rencontre avec les urbanistes pour tirer enseignement et réflexion. Il s'agit de :

- *L'art urbain pour la ville de demain* (Conférences à l'Académie d'architecture), Aff.1993-189-5.

Jean-Eudes Roullier, Bernard Guirauden et les urbanistes des Villes Nouvelles ont accepté de témoigner en apportant aussi leur contribution à la mémoire des Villes Nouvelles qu'ils avaient vues naître et grandir. Le thème de « L'art urbain pour la ville de demain » a mobilisé cette équipe. Vincent Fouchier a résumé les conférences des urbanistes.

L'Académie d'Architecture, dont Robert Auzelle a été par deux fois Président, a invité ses membres à participer aux conférences, lesquelles se sont déroulées à l'Hôtel de Chaulnes, place des Vosges, siège de l'Académie, dans la salle de rencontres, les 20 octobre, 17 novembre, 15 décembre 1998, 5 janvier, 9 février, 2 mars 1999. Il convenait de publier ces conférences et de faire état du questionnement et des réponses que souhaitait apporter le Séminaire Robert Auzelle sur ce thème. C'est donc chose faite grâce au Certu qui a décidé d'éditer le présent ouvrage dans sa collection ouverte au public.

Avant-propos

« DES REPÈRES D'ART URBAIN POUR LA VILLE DE DEMAIN »
L'APPORT DES VILLES NOUVELLES

par Robert-Max Antoni et Jean Dellus

En organisant des conférences sur l'art urbain à l'Académie d'Architecture, avec le soutien de la Direction Générale de l'Urbanisme et du Secrétariat Général des Villes Nouvelles, le Séminaire Robert Auzelle, a souhaité apporter sa contribution à un débat d'actualité sur la ville de demain.

Des réflexions et des démarches nombreuses sont en cours sur des thèmes comme : «La ville émergente», «La ville sur la ville», «Le développement durable», voire même pour «une nouvelle charte d'Athènes»... Le sujet choisi par le Séminaire Robert Auzelle porte sur les Villes Nouvelles en région Île-de-France. **On ne peut en effet ignorer une expérience d'urbanisme d'une ampleur exceptionnelle en France**, qui dure depuis plus de 25 ans. Quel que soit le jugement d'opinion des uns ou des autres, les Villes Nouvelles ont mobilisé des savoirs, des compétences, des moyens publics à un niveau inhabituel dans notre pays.

En matière d'art urbain, dans la définition qu'en donne le Séminaire Robert Auzelle, **il paraît aujourd'hui de première importance de préciser et de garder en mémoire pour la ville de demain les repères positifs et transmissibles de cette expérience unique**. Dans une série de six rencontres, les acteurs urbanistes, dont la plupart ont participé à la genèse des villes nouvelles, ont témoigné, à partir de leur pratique du terrain, des acquis de leurs expériences, qu'il s'agisse de méthodes, de résultats ou de problématiques nouvelles.

Le choix du Séminaire Robert Auzelle a été délibéré, car il s'inscrit dans un mouvement où les rapports entre l'État et les collectivités locales évoluent, où l'économie et la technologie réduisent les distances, accélèrent le temps et mettent en tension les formes urbaines, la vie sociale et l'environnement.

Ont été invités à ces rencontres amicales, les membres et amis du Séminaire, les membres de l'Académie d'Architecture et les membres de l'Administration.

Une table ronde finale a confronté d'autres démarches qui contribuent au débat d'idées actuel.

Le Séminaire Robert Auzelle en tire un enseignement qu'il soumet à la réflexion de ses amis et membres.

Préambule

LE QUESTIONNEMENT DU SÉMINAIRE ROBERT AUZELLE POUR LA VILLE DE DEMAIN

À partir de la définition donnée de l'art urbain¹ par le Séminaire Robert Auzelle, quels sont les repères d'art urbain qu'il convient de partager collectivement lorsqu'il s'agit d'évoquer les enjeux de la ville de demain et plus particulièrement l'avenir des citoyens dans leur ville?

Nous parlerons de la ville, mais de quelle ville parlons-nous? La ville accompagne l'homme dans son évolution historique, dans sa relation avec un territoire et dans les relations qu'il entretient avec ses semblables. Pour le Séminaire Robert Auzelle, parler de la ville en général, c'est associer un ensemble d'images qui la représentent comme le montre «Le Vocabulaire Illustré de l'art urbain»². Pour un maire ou une administration ce sera en France... la commune ayant plus de 2 000 habitants..., pour le géographe ce sera une entité physique et humaine en relation avec un environnement. Depuis l'aventure de Rémus et Romulus à propos d'un sillon sacré, avec plus près de nous la cité-jardin d'Ebenezer Howard ou la ville industrielle de Tony Garnier, la ville s'est progressivement affranchie de ses limites.

Qu'en est-il aujourd'hui de la notion de ville finie?

Les villes nouvelles et plus spécialement celles de la région Île-de-France qui sont au cœur de notre débat, constituent une référence, même si elles sont toutes d'une grande diversité; elles représentent pour le Séminaire Robert Auzelle un terrain d'expériences incomparable de l'aventure urbaine du XX^e siècle dans notre pays. Les villes nouvelles sont un lieu d'enseignement de l'art urbain, un terrain d'exercices et de travaux pratiques de nos étudiants, en urbanisme... en art urbain. Ces étudiants, qu'ils soient ingénieur, architecte, géographe, plasticien, paysagiste, économiste... vont au contact de la ville, des élus et des acteurs économiques. Ils découvrent, grâce aux urbanistes des Établissements Publics d'Aménagement, le secret

du travail en équipe pluridisciplinaire, la complexité des problèmes d'une ville aux différentes phases de son développement.

Paul Delouvrier a pu écrire: «Robert Auzelle m'a appris ce que je sais en urbanisme». Tirant parti des expériences des villes nouvelles, le Séminaire Robert Auzelle s'interroge sur cinq repères d'art urbain pour la ville de demain, dans la France européenne de demain, et vous invite à en débattre:

- de l'indépendance de la ville dans un réseau de solidarités et de transports;
- du rapport de la ville avec la nature et le patrimoine;
- de la recherche de la beauté urbaine;
- de l'existence d'une équipe pluridisciplinaire auprès des politiques;
- d'une éthique du cadre de vie commune, et du rôle de l'État.

De l'indépendance de la ville dans un réseau de solidarités et de transports

La ville qui nous est familière et dont l'image s'inscrit dans la mémoire collective se présente comme une entité géographique où le citoyen peut vivre en famille, éduquer ses enfants, trouver un emploi et participer aux activités sociales, culturelles et sportives: qu'il habite en maison individuelle ou en logement collectif, le citoyen aime trouver dans sa ville les équipements de santé, d'éducation, de commerces, d'administration, de justice et de culte, dans un cadre de vie alternant la promenade et le rassemblement. Chacun de nous possède son image de ville qui correspond à cette définition.

La ville de demain a été pour Ebenezer Howard la cité-jardin, pour Le Corbusier la Cité Radieuse; dans l'esprit de leurs inventeurs, chacune de ces villes si différentes dans leurs formes urbaines était

Définition de l'art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle: «Ensemble de démarches pluridisciplinaires conduisant à la création ou à la transformation des ensembles urbains dans un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement».

Vocabulaire Illustré de l'art urbain en cours d'élaboration au SRA. Internet: <http://www.arturbain.fr>

fondée sur une idée de l'homme. L'une, pour l'homme tel qu'il était et l'autre, pour l'homme tel qu'il devrait être. Ces images de villes se rapportent toutes deux à une relation forte de l'homme avec son espace. Or, ce rapport est aujourd'hui modifié par une relation nouvelle avec le temps, l'espace-temps qui modifie nos relations avec l'espace et nos semblables.

La ville vit des anamorphoses; les citadins sont de plus en plus nomades, mais nombreux sont les citadins isolés. L'accessibilité plus ou moins grande aux transports élargit notre relation à l'espace. Comment maîtriser ce phénomène qui conduit des citadins à voyager trois heures par jour pour aller à leur travail, qui oblige des familles à disposer de plusieurs véhicules individuels pour pouvoir accéder aux activités urbaines? Que ce soit du «temps contraint», que ce soit du «temps gagné», que ferons-nous de l'usage de notre temps dans la ville de demain?

Le réseau des villes en France est marqué par l'attraction d'une capitale et de grandes métropoles, dans un maillage homogène de villes moyennes, de petites villes et de villages. Cet ensemble se retrouve dans un espace territorial, peu dense par rapport à nos voisins européens; il suffit de voir une photo satellite de l'Europe de nuit pour vérifier ce constat. Le droit commun qui règle l'organisation administrative de ces collectivités est ancien. Leur regroupement dans des organisations plus adaptées à notre époque reste souhaitable, mais s'avère délicat.

Les Villes Nouvelles qui regroupent dans un même espace géographique plusieurs communes, qui assurent un équilibre emploi-habitat, qui offrent l'Université où chacune a sa propre originalité, où la nature est présente, où la liaison à la métropole développe un réseau de solidarités, peuvent-elles inspirer d'autres territoires?

La démarche des villes nouvelles ne peut-elle inspirer d'autres regroupements de communes qui garderaient leur indépendance dans un réseau local de solidarités?

Du rapport de la ville avec la nature et le patrimoine

Chaque ville a dans l'histoire urbaine inventé une relation avec la nature. La ville du Haut Moyen Âge a judicieusement distribué les grands jardins attenants aux rues et ruelles construites ou au contraire a resserré les tissus urbains en disposant hors enceinte les jardins privatifs... plus près de nous, la ville haussmannienne a donné un visage végétal à l'espace public avec des plantations d'alignement et la trilogie square, parc, bois pour la détente des citadins. Il faut en France voir le mouvement des cités-jardins, mais aussi celui des jardins familiaux initié par l'Abbé Lemire. À ce titre, la ville-état de Brême a développé ce concept en mariant le jardin à la maisonnette en bois pour les fins de semaine dans de grands parcs périurbains.

Que doit-on penser aussi du «réseau de parcs» dans la ville, concept cher à nos voisins anglais?

Comment les Villes Nouvelles ont-elles abordé cette question, des grandes fermes briardes de Sénart... à l'usage des plans d'eau en Yvelines et des grands parcs à Évry?

Comment la ville de demain pourra-t-elle imaginer, compte tenu de sa personnalité, son rapport avec la nature?

Depuis la création, au début de ce siècle, des lois de protection des sites, des paysages et des monuments historiques, l'État a classé et protégé de nombreux monuments chaque année, et mis en place des territoires sous protection (Secteurs Sauvegardés,

Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, Littoral, Montagne...). À l'inverse, un laisser-faire a généré, le plus souvent au voisinage des grands axes de transport et en périphérie des agglomérations, un développement urbain hétérogène. Les outils sont pourtant nombreux pour assurer un développement de qualité.

La consistance de la ville nous interroge aujourd'hui sur l'aspect éphémère des constructions, principalement dans des quartiers voués au commerce et à l'argent. L'espace et le paysage urbain des «entrées de villes» occupés par le véhicule et l'enseigne lumineuse sont vidés de toute architecture durable. La solitude de Las Vegas dans son désert devenant la référence extrême.

Après avoir opposé la ville traditionnelle à la ville moderne devons-nous connaître la ville durable et la ville éphémère? Que faudra-t-il penser de l'exemple des villes nouvelles (où le patrimoine architectural urbain et paysager ancien est quasiment absent), où l'apport contemporain – pour ne citer que quelques exemples à Évry: la Mosquée, la Cathédrale et les Pyramides – nous dévoile le futur patrimoine de demain, mais avec lui, la difficulté de créer une vie sociale de qualité?

Faut-il admettre pour la ville de demain, un double traitement de l'espace: un centre patrimonial préservé, et une périphérie peu structurée ou une «ville-agglomération» diverse dans ses quartiers?

De la recherche de la beauté urbaine

La beauté urbaine n'est pas créée par la juxtaposition ou l'accumulation d'œuvres, elle se retrouve dans un ordonnancement de l'espace urbain créé dans un paysage où l'immeuble et la voirie s'associent

harmonieusement dans l'ordinaire et l'exceptionnel. La beauté urbaine est un don public fait à tous les habitants d'une ville qui leur permet d'être fiers de leur ville et de l'aimer; bref, la beauté urbaine relève de l'indéfinissable, et pourtant l'expérience du vécu collectif s'accorde à identifier des lieux où ce sentiment est révélé. Il existe des éblouissements ou des visions bienfaisantes, à partir d'œuvres d'art mettant l'espace public urbain en vibration. Tel le belvédère-amphithéâtre de l'Arche de la Défense, ou l'Axe Majeur de Cergy, telle la mise en lumière de repères urbains.

Les équipes des établissements publics d'aménagement des villes nouvelles ont, dès leur création, compris l'intérêt de faire appel aux artistes pour introduire «l'Art dans la ville»: le Secrétariat Général des Villes Nouvelles a joué un rôle important (cf. l'ouvrage dédié à Monique Faux «L'âme urbaine»). **La ville de demain ne restera pas indifférente à la recherche de la beauté, à la démarche de création et d'art urbain?**

De l'existence d'une équipe pluridisciplinaire auprès du politique

Parmi toutes les expériences engagées lors de la fondation des Villes Nouvelles, celle qui a vu réunir dans des équipes des professionnels du cadre de vie au sein d'un établissement public, est de loin la plus novatrice et la plus probante. Cette mobilisation intellectuelle venant sur le terrain pour mettre en œuvre la création de ces villes est tout à fait exemplaire. Voulu par Paul Delouvrier, mises en œuvre par l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement de la Région Parisienne (IAURP), créées spécialement pour organiser le territoire de la Région Parisienne, et tirant parti des leçons des «grands ensembles», ces équipes ont aménagé les territoires qui leur étaient confiés.

Aujourd'hui où le temps de l'aménagement est relayé par le temps de la gestion, leur avenir est en question. Est-ce le mode de financement de l'établissement, qui découle des recettes des terrains aménagés qui est en cause, ou bien l'organe même dépendant de l'État, qui est délaissé pour d'autres priorités, ou encore la prise en charge d'une équipe permanente de spécialistes de la ville qui s'avère trop coûteuse pour un ensemble de collectivités? La ville de demain peut-elle faire l'économie de la réflexion et de l'étude, perdre la mémoire, cesser d'anticiper sur les événements de l'aventure urbaine? L'intérêt général serait-il donc à ce point assujéti pour que le politique veuille passer commande à des exécutants isolés, aussi talentueux qu'ils soient, en se privant de l'avantage qu'apporte le savoir inestimable d'une équipe permanente et indépendante?

Le rôle de l'État n'est-il pas alors de favoriser auprès des collectivités la présence d'équipes du cadre de vie tout en garantissant leur indépendance intellectuelle?

D'une éthique commune du cadre de vie et du rôle de l'État

Il est des métiers où la question se pose, à ceux qui les exercent, de savoir si les choix effectués apportent un enrichissement et un réel bienfait à ceux qui les commandent, sans conséquence d'appauvrir ou de mal faire par ailleurs. Ces métiers sont difficiles, car ils nécessitent, outre de l'intelligence et du savoir-faire, du courage et du désintéressement. Il en va ainsi des métiers qui touchent la vie de nos semblables. Pourtant les professions du cadre de vie, contrairement à celles de la médecine, entre autres, sont diversement admises et ne disposent ni de moyens, ni de reconnaissance suffisants. Les enjeux économiques sont grands et les autorisations de construire relèvent de pouvoirs qui ne sont pas les leurs.

Pour faire valoir la clause de conscience comme le respect du principe de précaution, ces professions ne devraient-elles pas se référer à un cadre déontologique commun?

La qualification technique de certains professionnels et les prouesses réalisées pour construire, aménager et gérer, sont bien souvent exceptionnelles, mais le rôle de ces professionnels ne peut se limiter à la seule exécution de prestations intellectuelles, à l'échelle de la ville.

Le respect des lois et règlements est-il vraiment suffisant? Les professions du cadre de vie ne peuvent non plus, et cela est valable pour chacune d'elles, s'interdire d'engager leur responsabilité morale dans la réalisation d'opérations présentant des risques pour l'homme et son environnement; ces risques devant inclure les aspects psychologiques et sociaux.

Le devoir d'évaluation des réalisations permettant de tirer enseignement pour soi-même et pour les autres professionnels ne doit-il pas constituer une partie intégrante des missions des professionnels du cadre de vie et constituer le fond d'une mémoire à transmettre aux futurs professionnels?

La création et la gestion urbaine en équipe pluridisciplinaire semblent être les modes d'exercice permettant d'effectuer les meilleurs choix possibles, mais cela ne suffit pas.

Les professionnels qui créeront et géreront la ville de demain peuvent-ils être uniquement et entièrement subordonnés au pouvoir politique et au pouvoir économique-médiatique? Qui peut assurer le débat public, ainsi que l'information et l'écoute du citoyen?

Une instance où les professionnels du cadre de vie puissent débattre sur le sens de leurs créations n'est-elle pas souhaitable?

Après «le droit à la ville», le «droit au logement», n'existe-t-il pas un droit qui serait celui de l'exigence d'art urbain? Il ne s'agirait pas de créer une nouvelle disposition juridique mais plutôt de faire valoir une obligation morale. Quel peut-être sur ces questions le pouvoir d'appréciation de l'État? Peut-il éviter d'évoquer les questions d'éthique du cadre de vie?

En conclusion, pour le Séminaire Robert Auzelle, l'apport des Villes Nouvelles et des équipes des Établissements Publics d'Aménagement invite au questionnement sur la ville de demain. Les avis des participants à ces rencontres seront précieux pour essayer de formuler nos futurs repères d'art urbain.

P R E M I È R E P A R T I E



Histoire et mémoire

1 | La fondation et l'aventure des Villes Nouvelles

par Jean-Eudes Roullier, *Inspecteur Général des Finances et Président du Groupe Central des Villes Nouvelles*

Le point de départ des Villes Nouvelles fut le rejet des grands ensembles, le refus des formules répétitives, du chemin de grue et du principe de l'architecte en chef qui prévalait depuis la Reconstruction.

Le problème de l'urbanisme impliquait le travail en commun d'architectes-urbanistes et de professionnels d'autres disciplines. Le souci de Paul Delouvrier a été de définir de nouvelles stratégies d'élaboration de la ville, de nouveaux types de formes urbaines et d'articulation entre l'espace libre et le bâti assurant l'équilibre social et la mise en valeur de l'environnement.

Souci également de lancer une politique foncière sans précédent dans notre pays qui a permis aux villes nouvelles de disposer dès les premières années de leur création de la quasi-totalité des sites sur lesquels furent établis des grands schémas d'organisation urbaine.

Cette volonté a conduit au recrutement massif par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (IAURP) de jeunes urbanistes et architectes-urbanistes au début des années soixante, tant pour étudier la structuration de la région parisienne que pour former les futures équipes des Villes Nouvelles. Ces équipes se sont installées sur le terrain dès 1966, avec pour objectif de dessiner la ville et d'assurer le dialogue avec les ingénieurs et les financiers.

Sur le terrain, ces jeunes équipes ont cherché leur voie face aux contraintes et exigences des promoteurs-constructeurs. Elles avaient surtout la maîtrise des espaces publics et, dans une large mesure, des équipements dont les Établissements Publics d'Aménagement assuraient la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Depuis l'origine, la qualité architecturale des bâtiments scolaires, sportifs ou culturels constitue l'image de marque peu contestée des Villes Nouvelles.

En matière de logement, l'évolution fut progressive, car les Établissements Publics d'Aménagement n'avaient pas de prise directe sur la promotion. Le problème de base consistait à trouver des clients acceptant le risque de construire en ville nouvelle avec les contraintes de l'architecture ordinaire. Il s'agissait alors de faire évoluer les constructeurs et les promoteurs. De grands concours visant à combiner des architectures variées et des formes urbaines cohérentes y ont contribué : le Val-Maubué à Marne-la-Vallée, Évry, les maisons de ville à Cergy entre autres.

L'idée directrice des Villes Nouvelles a été d'assurer le regroupement des responsabilités techniques d'abord, politiques ensuite, par la taxe professionnelle d'agglomération et le regroupement communal, concrétisé d'abord par la création de Syndicat Communautaire d'Agglomération (SCA), puis par celle des Syndicats d'Agglomération Nouvelle (SAN) au moment de la décentralisation.

On peut distinguer quatre conditions à la bonne évolution des villes qui se sont vérifiées dans l'aventure des villes nouvelles :

- une stratégie d'ensemble, articulant le long terme et le court terme, au-delà de la durée d'un mandat électoral ;
- une politique foncière au service de cette stratégie ;
- une approche intercommunale sur l'ensemble du territoire de développement ;
- une organisation à la base, assurant le travail en commun des concepteurs et des réalisateurs.

Les Villes Nouvelles ont, dans une structure adaptée à l'urbanisation de terrains largement vierges, résolu ces quatre problèmes.

Avec 190 000 logements construits, et pour la plupart d'entre elles, des infrastructures qui leur permettront de se développer dans le temps si les besoins existent, on peut dire que les Villes Nouvelles ont largement atteint leurs objectifs stratégiques.

Il faut se souvenir qu'il n'existait jusqu'en 1961 aucune structure de gouvernement local couvrant l'ensemble de l'agglomération parisienne et sa périphérie et que c'est la création d'un Établissement Public Régional, le District doté de ressources fiscales, qui a permis de prendre des mesures radicales dans le cadre d'une grande politique d'aménagement :

- établissement d'un schéma directeur régional s'imposant aux plans d'urbanisme locaux ;
- création de grandes infrastructures routières et ferrées qui faisaient cruellement défaut et qui ont permis assez rapidement la desserte des villes nouvelles ;
- création, enfin, des Villes Nouvelles comme fer de lance d'une politique de structuration de l'agglomération parisienne.

Cette politique forte et ambitieuse s'est fondée sur deux constats :

- celui d'un grand besoin d'espace à population constante et le refus du développement spontané en « tâche d'huile », destructeur de nature et d'environnement ;
- un besoin ensuite de transformer peu à peu une agglomération monocentrique, génératrice de congestion et d'inégalités, en une agglomération polycentrique par la création des centres nouveaux au cœur des villes nouvelles.

C'est l'organisation de l'action foncière et son articulation avec le tracé des infrastructures de transport qui a permis l'émergence de ces pôles urbains nouveaux et leur diversification progressive. C'est l'ensemble qui a permis à Paul Delouvrier de prendre en compte dès le Schéma Directeur de 1965 ce que sont les grands thèmes d'aujourd'hui : la transformation de l'emploi, l'environnement, le besoin de mobilité, la mixité sociale, la centralité, l'intercommunalité.

Au-delà de l'apparence, les Villes Nouvelles recèlent aujourd'hui la capacité de se renouveler en s'appuyant sur une étonnante dynamique interne.

Le signe le plus éclatant reste le lancement en 1989, du programme « Université 2000 » qui permet de compter aujourd'hui 50 000 étudiants dans les Villes Nouvelles ; ces étudiants enrichissent la vie urbaine de tous et contribuent à une capacité croissante de développement économique « endogène ».

2 | Les Villes Nouvelles 25 ans après

par Bernard Guirauden, *Secrétaire Général des villes nouvelles*

Pour donner une définition simple et « administrative » des Villes Nouvelles, on peut prendre un extrait de la loi du 13 juillet 1983 : « Leur objectif est d'assurer un meilleur équilibre social, économique et humain dans des régions à forte concentration de population, en offrant des possibilités d'emploi et de logement ainsi que des équipements publics et privés ». Cette définition contient tout. On voulait, dans les années soixante-cinq, réaliser l'anti-banlieue dortoir. Sans que les objectifs quantitatifs fixés à l'origine qui paraissent aujourd'hui déraisonnables aient été atteints, les résultats obtenus n'en sont pas moins éloquents.

En ce qui concerne la population, les sept Villes Nouvelles accueillent près de 900 000 habitants. Cinq d'entre elles se situent en région parisienne (Évry, Saint-Quentin-en-Yvelines, Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée et Sénart) et deux en province : l'Isle d'Abeau, au sud-est de Lyon, et les Rives de l'Étang de Berre. À l'origine, on en comptait deux de plus, Villeneuve d'Ascq, proche de Lille, et Le Vaudreuil, près de Rouen, qui sont entrées, depuis dans le droit commun.

En termes d'emploi, les Villes Nouvelles en fournissent 35 000 ; l'équilibre entre les emplois et les actifs – auquel on peut attribuer la valeur 1 – n'est pas atteint partout : les chiffres vont de 0,58 à Sénart à 1,12 à Évry, avec une moyenne de 0,91. La moitié des habitants actifs des Villes Nouvelles y travaillent.

Le mérite des Villes Nouvelles est d'avoir permis une relative maîtrise du développement de la région parisienne – en province également, mais la pression était moindre –, dans des conditions de fabrication différentes, suivant en partie les modes architecturales et urbanistiques de chaque époque, d'où leur diversité actuelle.

Les sites choisis en région parisienne étaient des espaces libres, étudiés dans le schéma directeur

de 1965, et qui permettaient une cohérence entre l'implantation des villes et les infrastructures. Les Villes Nouvelles étaient fortement axées sur la circulation automobile, car elles couvraient de vastes territoires, et aussi sur une bonne accessibilité au moyen des transports en commun en provenance ou à destination de Paris.

2.1. Où en sont les sept Villes Nouvelles françaises ?

Évry, bien que possédant un périmètre étroit, n'est pas encore terminée, notamment son centre. Sur les terrains libres autour de la gare, on étudie des projets d'implantation de logements et d'équipements (Université). Le centre commercial mériterait d'être étendu et l'ensemble de l'Agora remanié. À partir de l'activité de la Ville Nouvelle s'est développé le Génopole, une liaison université-entreprises dans un domaine de recherche d'actualité.

Saint-Quentin-en-Yvelines est sans doute la plus avancée, même si son centre reste encore à conforter.

Trois secteurs sont à traiter : les zones « anciennes » de la Ville Nouvelle, c'est-à-dire trois communes à quartiers difficiles : Trappes, la Verrière et Magny-les-Hameaux, ce qui nécessite une réorientation de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) vers la politique de la ville, d'autant plus qu'à Saint-Quentin, la structure de l'EPA a déjà servi de point d'appui à une opération de restructuration urbaine de Mantes-la-Jolie. C'est en effet à partir de l'EPA Sqy que l'on a créé sur trois communes (Mantes-la-Jolie, Buchelay et Mantes-la-Ville), l'EPA MSA (Mantes, Seine-aval), qui ne s'inscrit pas dans une logique de création de ville nouvelle, mais de restructuration de quartiers difficiles, notamment le Val-Fourré.

Quant à **Cergy-Pontoise**, elle a encore d'importantes perspectives de développement, en particulier deux grandes opérations sur les communes d'Osny et de Saint-Ouen l'Aumône, et surtout un grand et passionnant projet : la liaison entre Cergy et Pontoise grâce aux quarante hectares de la caserne Bossut rachetée aux militaires par l'EPA.

Marne-la-Vallée, la plus vaste des villes nouvelles, connaît des situations diverses. Noisy-le-Grand souffre de problèmes spécifiques en partie dus à l'urbanisme de dalle, avec une certaine paupérisation de la population installée, le départ de quelques entreprises, etc. Marne-la-Vallée poursuit un grand projet d'urbanisme lié au parc Disney, avec la création d'un «centre» : le Val d'Europe. Est également envisagé le développement de la cité Descartes, qui pourrait devenir un pôle d'excellence conjuguant grandes écoles, universités et laboratoires de recherche dans la formation de la ville. Et une petite ville dont on parle peu, Bussy Saint-Georges, se développe ; elle représente la «nouvelle génération» – comme Cergy-le-Haut –, fondée sur la reprise de la trame des villes anciennes : petits bâtiments, rues, commerces au pied des immeubles.

Sénart, la moins avancée, semble bien lancée, avec le choix d'un «centre», à Lieusaint. Cet important projet se développera autour d'un centre commercial intégré à une structure spatiale très affirmée : le Carré Sénart.

En province, tout est très largement assuré sur les **Rives de l'Étang de Berre** ; l'idée est maintenue de diversifier et de fournir un outil à l'aire métropolitaine marseillaise.

L'Isle d'Abeau, quant à elle, est un lieu privilégié, au carrefour d'équipements majeurs, à la fois pour les transports en commun et autoroutiers, sur l'axe Lyon-Grenoble. Mais son redémarrage est lent : si les activités s'y installent assez facilement,

il n'en est pas de même des habitants, qui recherchent plutôt de petites maisons individuelles alors qu'on y a surtout construit du logement social.

2.2. Quel avenir peut-on envisager pour les établissements publics des Villes Nouvelles ?

Il est certain que l'on ne peut pas maintenir l'Établissement public s'il ne correspond pas à un besoin de l'État. Mais on ne peut pas non plus faire l'économie d'une association des collectivités à la prise de risque financier de l'achèvement des opérations en villes nouvelles ou ailleurs. Il faut que les régions et les départements participent aux équilibres futurs des EPA, l'État ne pouvant demeurer le seul garant. On ne parviendra pas à défendre la présence de celui-ci si l'on n'obtient pas la participation des collectivités. Je plaide donc pour le maintien des EPA sur la base d'un nouveau partenariat avec les collectivités territoriales, qui ont aujourd'hui plus qu'autrefois la maîtrise de l'urbanisation, même dans les Opérations d'Intérêt National (OIN).

Elles ont aussi le mérite d'impulser le développement économique, celui du Mantois constituant un bon exemple à observer et à suivre dans la coordination des actions.

2.3. Mais il existe d'autres solutions

On pourrait très bien sortir du droit exceptionnel pour rentrer dans un droit commun ; ce sera peut-être l'intercommunalité de demain avec reprise par les collectivités. Cela nécessitera une vaste négociation de remises passif-actif, et d'études du devenir foncier. On a réussi à bâtir les Villes Nouvelles grâce à une acquisition des terrains par anticipation ; 30 000 hectares au total, dont

10 000 déjà utilisés, 10 000 urbanisables et 10 000 relevant de statuts divers, qui peuvent être des remises aux collectivités, des bois, des parcs, etc. Et même si la croissance ne reprend jamais à la hauteur de ce qu'on a pu connaître, on compte néanmoins près de 10 000 habitants de plus par an dans les villes nouvelles.

On ne peut ignorer l'importance et l'influence de la compétition entre les différents territoires qui fait que les Villes Nouvelles constituent moins une priorité, même si elles sont encore susceptibles d'accueillir quelque 100 000 à 150 000 logements. On constate aussi un retour vers Paris et la première couronne, ainsi que l'impératif du traitement d'un certain nombre de secteurs, comme les sites stratégiques ou les grands projets urbains. L'équilibre dans l'aménagement devrait donc se situer désormais entre un bon développement de type ville nouvelle maîtrisé et la restructuration d'un certain nombre de quartiers dans un état critique.

Avec le soutien de l'État, partagé par les collectivités concernées, et une bonne maîtrise de l'occupation de l'espace à travers le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et, en région Rhône-Alpes, le prolongement des réflexions sur la Région Urbaine Lyonnaise, le Nord-Isère et l'Isle d'Abeau 2015, les Villes Nouvelles, grâce aux atouts considérables accumulés depuis trente ans, doivent voir leur aménagement se poursuivre – et pour certaines s'achever – avec succès.

D E U X I È M E P A R T I E

Acteurs et témoins

1 | Les images sociales des Villes Nouvelles d'Île-de-France

par Jean-Michel Léger, *Chercheur à l'IPRAUS*

Poser la question de l'image, ou des images des Villes Nouvelles, est-ce reconnaître que celles-ci sont des produits urbains?

Certainement, étant donné les raisons de leur origine et le contexte de leur développement, qui est celui des villes du Bassin parisien en concurrence pour l'implantation des entreprises et des habitants.

L'acuité de la question a été renforcée au moment où il apparaissait que l'image des villes nouvelles était écornée dans certains quartiers, problème majeur qui ne dispense pas de s'interroger sur l'identité commune/ville nouvelle et sur les conflits entre des représentations nées de l'emboîtement des territoires et des compétences.

1.1. L'image des quartiers difficiles

Une des singularités des Villes Nouvelles est que l'on y observe dans certains cas une inversion de l'opposition habituelle entre centre et périphérie.

L'honneur des villes nouvelles d'avoir implanté des logements sociaux aux centres – honneur un peu forcé, puisque les maîtres d'ouvrage publics ont été les premiers investisseurs obligés – a eu son revers dès qu'un certain nombre de ces logements ont rencontré les mêmes difficultés que ceux des quartiers sociaux situés dans les périphéries des agglomérations.

Certains centres des Villes Nouvelles retrouvent ainsi la situation de toutes ces villes dont, jusqu'à la fin des années soixante, les centres étaient associés aux taudis et à l'air vicié, en opposition avec des banlieues que l'on disait aérées.

L'obsolescence de l'urbanisme et de l'architecture des années soixante-dix (dalles, formes dépassées, matériaux dégradés) contribue à abaisser l'image des centres de la première génération.

Les villes nouvelles, terres d'application des politiques techniques du ministère de l'Équipement et des systèmes bancaires d'accession à la propriété, des doctrines de l'urbanisme et des modes architecturaux, ont accumulé les risques, si bien que les prétendues qualités de l'urbanisme et de l'architecture n'ont pas empêché la faillite de copropriétés à la Bastide (Cergy-Saint-Christophe) et que le prestige initial des immeubles de Henri Ciriani ne protège pas des difficultés de cohabitation sociale et ethnique à Torcy (Marne-la-Vallée).

Dans tous les cas, la rumeur prend un malin plaisir d'amplification – ainsi ces jeunes parlant de la Bastide, alors que nous contemplons le panorama depuis le belvédère de l'Axe majeur: «Faut pas aller là-bas, M'sieur, il n'y a que des noirs, il y a encore eu un mort la semaine dernière!».

Un indicateur de baromètre de popularité pourrait être la cote de revente des appartements; Jean-Paul Lacaze dit bien que «c'est le marché de l'occasion qui apporte le verdict définitif de l'urbanisme».

Toutefois, d'une part la décote dans les quartiers à l'image dégradée est limitée, du fait de la chute de l'offre, les propriétaires ayant l'intention de vendre préférant mettre leur bien en location; d'autre part les quartiers délaissés par les français sont conquis par les étrangers, ce qui oblige à s'interroger d'où l'on parle.

S'il est entendu que les quartiers quittés par les français ont une moins bonne cote pour les promoteurs et les agents immobiliers, il faudrait peut-être s'enquérir auprès des communautés étrangères de l'image de Saint-Christophe, de Courcouronnes, d'Emerainville, de Noisy-le-Grand, etc., tous les quartiers réputés avoir mauvaise réputation.

1.2. Image et identité locale

Pris par leur objet, les observateurs font généralement l'hypothèse d'une spécificité des modes de vie et de l'identité locale en ville nouvelle.

Nombre d'entre eux concluent qu'elle est de plus en plus introuvable, alors qu'elle s'exprimait fortement dans la phase pionnière, du moins de la part des animateurs de la vie sociale. On connaît mal l'attitude des dernières vagues de pionniers, dans l'université, par exemple.

Entre temps, non seulement l'institution communale ne s'est pas effacée devant celle de l'agglomération nouvelle, mais elle s'est renforcée, à la suite des lois de décentralisation, même si les SAN préfigurent les fameux conseils d'agglomération préconisés par le rapport Sueur.

Tant que la commune sera la base de l'expression démocratique, on ne voit pas bien comment élus et électeurs ne pourront pas la privilégier. Au quotidien, c'est un autre territoire qui prend du sens, celui du quartier au sens où l'ont entendu les urbanistes, le quartier de voisinage, celui de la familiarité délimitée par les usages conventionnels (gare, commerces, écoles, sociabilité). La prééminence d'autres images (îlot, quartier, commune) sur l'image globalisante de la ville nouvelle n'est-elle pas somme toute accessoire, du moment que les pratiques urbaines sont à la fois plus localisées que la ville nouvelle et plus larges, en incluant les communes voisines et Paris? Les élus des villes nouvelles se flattent des témoignages du bonheur de leurs électeurs d'habiter dans ces agglomérations pas tout à fait comme les autres. S'il peut y avoir quelque intérêt à ce que les habitants s'impliquent davantage dans l'appartenance à leur ville nouvelle, le premier objectif est d'y asseoir le scrutin démocratique.

Qui y est prêt?



La cathédrale d'Évry, enchâssée dans le cloître, programme de logements et de commerces. Figure réussie de l'association entre le monumental sacré et l'urbain domestique (M. Botta et M. Macary, arch., 1995)



Quartier résidentiel nord, Bussy-Saint-Georges, Marne-la-Vallée, 1996 («Image de» synthèse de la demande)



Centre de Cergy-le-Haut, «à la manière de» la rue de Rivoli et commerces en pied d'immeubles face à la station du RER, 1996 (DLM arch.)



Le viaduc: Montigny-le-Bretonneux, Saint-Quentin-en-Yvelines, 1974. Ensemble spectaculaire (R. Bofil arch.)

2 | Les densités en Ville Nouvelle d'Évry

par Vincent Fouchier³, *Chercheur - Chargé de l'urbanisme au groupe central des villes nouvelles*

À l'origine de la Ville Nouvelle, à la fin des années soixante, régnait un état d'esprit très favorable aux fortes densités.

Les urbanistes voyaient en elles un moyen de créer l'animation urbaine, dont le modèle de référence venait du quartier latin à Paris.

Les ambitions étaient grandes: on s'appuyait sur des villes comme Metz, le Havre ou Nice, pour déterminer les densités envisageables à Évry et évaluer à la fois la population potentielle et les surfaces nécessaires aux équipements. Les villes nouvelles anglaises constituaient le contre-exemple, leurs densités étant jugées trop faibles pour faire naître l'animation urbaine.

L'idéal de forte densité a donc servi d'inspiration au schéma de structure à partir duquel la ville s'est développée. Il fallait surtout créer un centre pour l'agglomération nouvelle.

L'autoroute A6 a servi de frontière entre d'un côté, à l'est, un centre urbain fort et dense, et de l'autre côté, à l'ouest, des secteurs peu denses et peu développés.

Le pavillonnaire, à cette époque, ne jouissait pas des faveurs des urbanistes: ils pensaient que le pavillonnaire ne pouvait pas participer à la constitution d'une ville, telle qu'ils l'imaginaient.

Le secteur entre A6 et N7, considéré quant à lui comme le côté noble de la Ville Nouvelle, celui où la Ville serait créée, a été planifié selon des principes mariant une trame urbaine très dense, disposée en forme de X, et de vastes parcs. Les quatre branches du X devaient correspondre à des quartiers denses, innervés par un transport en commun en site propre.

Les parcs occupaient les espaces interstitiels entre les quatre branches et devaient «compenser la minéralité».

En toute logique, le cœur de la ville nouvelle a été placé à la croisée du X.

C'est là où les densités devaient être les plus élevées; d'ailleurs, le règlement de la ZAC du centre fixait un COS minimal et aucune hauteur maximale.

Les immeubles de grande hauteur étaient vus comme les symboles de la puissance et de la réussite du centre urbain.

L'intégration des fonctions urbaines, dont l'Agora a été la plus ambitieuse illustration, devait également concourir à ce but de création de l'animation.

Les premiers quartiers de la Ville Nouvelle ont aussi suivi ces principes, comme en témoignent leurs choix urbanistiques disposant les fortes densités le long des passages piétonniers.

Ces principes ont donc marqué fortement la Ville Nouvelle, mais ils n'ont pas duré.

Le quartier des Pyramides en a constitué l'apogée. Le projet lauréat (désigné après consultation de près de 100 institutions ou associations), d'où est venue l'idée des pyramides, a voulu combiner les avantages de la maison individuelle et de l'habitat collectif.

L'échéancier trop optimiste, la crise économique, les problèmes techniques de réalisation, et une image innovante qui n'a pas su séduire suffisamment, ont provoqué une première remise en cause du projet, principalement sur un plan financier.

En réaction, la proportion de logements locatifs sociaux a été augmentée pour compenser la lenteur de la commercialisation.

Dans le même temps, les signes d'une dégradation de la situation sociale sont apparus (vols, incendies de voitures, agression, etc.) et l'image du quartier

³ Vincent Fouchier, «Les densités de la ville nouvelle d'Évry: du projet au concret», Paris: *Economica - Anthropos*, 2000, 320 p.

s'est détériorée, aggravant encore les difficultés de commercialisation.

Dès lors, les responsables politiques ont demandé une dédensification, et en particulier une baisse des hauteurs.

Une désillusion croissante vis-à-vis des densités s'est instaurée, doublée de tendances du marché, qui ont conduit à réviser à la baisse les densités pratiquées dans les quartiers ultérieurs.

Au total, il y a eu dédensification humaine du projet de la Ville Nouvelle d'Évry, par effet cumulatif de plusieurs facteurs :

- réduction du périmètre d'intervention de 14 à 4 communes, alors qu'il était envisagé une restructuration des communes de ce périmètre ;
- réduction des densités programmées dans les programmes d'opérations, à partir du « traumatisme » provoqué par les Pyramides ;
- proportion supérieure d'habitat individuel par rapport au projet initial ;
- différence entre les densités prévues en ZAC et les densités commercialisées progressivement ;
- surévaluation des réceptivités annoncées dans les règlements de ZAC, pour avoir une souplesse d'évolution ;
- non-utilisation maximale des réserves foncières prévues pour une densification ;
- crainte de la part des élus, vis-à-vis de la population cliente de l'habitat collectif autre que le haut de gamme.

Les 14 communes du périmètre initial comptaient finalement 284 400 habitants en 1990, à comparer aux 450 000 prévus lors de la planification à l'origine de la ville nouvelle, soit 37% de moins.

En 1990, le nombre d'emplois d'Évry Ville Nouvelle *stricto sensu* (4 communes) est de 45 850, et son nombre d'habitants 73 370.



« Le projet lauréat (désigné après consultation de près de cent institutions ou associations), d'où est venue l'idée des Pyramides, a voulu combiner les avantages de la maison individuelle et de l'habitat collectif » (Photo V. Fouchier)



Quartier des Pyramides à Évry. Symbolisant l'apogée des principes urbanistiques de la Ville Nouvelle d'Évry, soit une forte densité innervée par de longs passages piétonniers, des immeubles de grande hauteur et l'intégration des fonctions urbaines (Photo V. Fouchier)



Vue des Pyramides d'Évry. Le front d'immeubles de grande hauteur s'élevant, symbolise « la puissance et la réussite du centre urbain » (Photo V. Fouchier)

3 | Les mécanismes de l'urbanisme opérationnel à Marne-la-Vallée

par Jean-Jacques Villey, *Architecte Urbaniste à l'EPA Marne*

Les villes nouvelles ont été planifiées en trois et non en quatre dimensions. Cette dernière, la dimension temporelle, a été mésestimée dans le processus d'élaboration des projets. Au terme de vingt-huit ans d'existence, les Villes Nouvelles mettent en évidence que la notion de « projet à terme », par son caractère figé et définitif, est discutable et doit être abordée avec prudence, faute de quoi on élabore des instruments d'urbanisme rigides à l'excès.

La dimension temporelle recèle une certaine ambiguïté. En effet sa perception diffère entre les grandes infrastructures, qui déterminent la forme et l'évolution spatiale d'une ville, et par exemple le mobilier urbain soumis plus fortement aux évolutions technologiques et aux courants esthétiques.

La difficulté de l'urbanisme réside dans l'adéquation entre le volontarisme (ou déterminisme) et l'aléatoire (ou souplesse d'adaptation). Au sein du contexte de crise récurrent on voit une dichotomie entre le bon développement des grandes infrastructures et les objectifs socio-économiques d'un équilibre habitat-emplois, tandis que les entreprises tardent à s'installer. Les critiques actuelles que rencontrent les Villes Nouvelles doivent être pondérées par l'enseignement que ces villes ont à nous offrir au sein d'une réflexion sur le processus urbain. Ainsi, les quatre exemples qui vont suivre, tirés de presque trois décennies d'urbanisme à Marne-la-Vallée, illustrent l'importance de l'évolution temporelle dans la planification.

3.1. Le temps comme dimension à inscrire dans le projet urbain

■ Du projet « clé en main » au processus de formation de la ville

La quatrième dimension, le temps. La création d'une ville s'inscrit dans un processus de formation

à long terme. Ce processus est largement déterminé par la planification des infrastructures et des réseaux. Cependant l'application de schémas sans souplesse d'adaptation ne permet pas ou peu d'imprévu. Il s'agit maintenant de porter un regard sur vingt-huit ans d'urbanisme à Marne-la-Vallée afin de poursuivre une réflexion par l'expérimentation sur nos villes, qui n'aura de cesse.

La ville est un organisme vivant et ce sont les prévisions linéaires sur la base d'un développement constant qui posent problème. Cela se traduit par un urbanisme à plusieurs vitesses. D'une part on définit un schéma viaire structurant, d'autre part on est assujéti aux fluctuations économiques, remettant en cause les objectifs initiaux.

Le développement de Marne-la-Vallée illustre bien ce propos. Son schéma linéaire, fait de zones agglomérées distinctes a notamment permis une évolution des systèmes viaires des quartiers.

Le schéma arborescent du secteur 2 (grande voirie ou tronc, desserte secondaire ou branche, trame tertiaire en cul-de-sac dans les lotissements) a ainsi été abandonné dans le troisième secteur au profit d'un maillage orthogonal beaucoup moins contraignant.

3.2. Les limites des projections économiques, démographiques, sociologiques

■ Des grandes orientations aux règles définitives

De même une programmation fortement détaillée entrave l'adaptation des tissus aux changements de conjoncture. Ces changements peuvent être d'ordre économique, démographique ou de transformation des modes de vie. Ils se traduisent en cours de projet par une nouvelle programmation : permanence

des grandes options mais remise en cause de la programmation face aux changements et à la perte des objectifs initiaux.

L'exemple du centre urbain de Noisy-le-Grand, initialement grand «centre restructurateur», devait à l'origine accueillir un programme mixte de logements-bureaux-universités-centre culturel. Dès 1975, suite au premier choc pétrolier, la receptivité programmée est en deçà des prévisions. L'équipe revoit les projections à la baisse, pour la superficie du centre commercial qui passe de 120 000 m² à 35 000 m², ainsi que pour les programmes de bureaux basculés soit en logements ou en équipements. De même le programme universitaire est délocalisé comme le programme culturel (programme Piazza) qui sera implanté, sous l'impulsion de la municipalité, dans le centre ancien.

Par ailleurs la suppression de l'autoroute A87, qui isolait le centre à l'ouest, permet de revoir de

nouvelles zones de développement et de modifier substantiellement les dispositions du centre urbain. Soumis à une conjoncture économique difficile, les programmes initiaux seront révisés. Dès 1980, à l'époque de réduction des villes nouvelles, apparaissent de grandes interrogations sur l'évolution de certains secteurs de Marne-la-Vallée.

3.3. De l'adéquation à l'adaptation

L'exemple de l'abandon, en 1980, du secteur 4 de la ville, laisse de larges emprises vacantes devenues inutiles à l'urbanisation. En 1985 un nouveau paramètre relance les potentialités de ce secteur. La France est en lice pour la venue d'Eurodisney. L'accord sera signé en 1987 sous la condition expresse d'implanter le RER et une station de TGV desservant le parc d'attraction et un centre urbain. L'implantation de ce centre comporte bureaux, structures hôtelières et commerces.



Les villes nouvelles ont été planifiées en trois dimensions. Le temps, 4^e dimension, a été minimisé dans le processus d'élaboration des projets. Vue perspective du centre projeté de Noisy-le-Grand (Agence Zublena)

Cependant sous la pression de Disney, le RER et le TGV ne serviront qu'à la desserte du parc d'attractions et une ségrégation s'opère entre le pôle touristique et le centre habitat-commerces-bureaux. Confronté à cette nouvelle logique d'évolution, l'EPA Marne lance en 1990 une étude pour la création d'un second centre «classique» lié à la seconde station de RER. Dans le cas du secteur 4, le changement de programme a eu pour effet bénéfique de relancer l'avenir de ce secteur fort compromis.

L'exemple du château de Rentilly, dont le projet a avorté. Le château de Rentilly disposait d'un vaste parc que les propriétaires voulaient vendre. Une opération initiale envisageait d'implanter le centre de formation d'IBM qui abandonne le projet suite à des difficultés financières. Le terrain est racheté par Meunier Promotion à condition de pouvoir construire 50 000 m² et un hôtel. Après la révision partielle du SDAU et ayant obtenu l'accord de la commission des sites, le groupe obtient le permis de construire. Il se heurte alors à un recours déposé, par une association de riverains, pour absence d'autorisation de défrichement. Le permis de construire est finalement annulé après plusieurs recours, par le tribunal de Versailles, pour «erreur manifeste d'appréciation». Les constructions avaient commencé.

La situation est bloquée depuis 1991, le parc est en friche et les immeubles sont inachevés. L'État est désormais propriétaire du terrain, en attente d'un nouveau programme, mais on ne compte plus le manque à gagner pour la commune et le parc est aujourd'hui dévasté, à cause d'une mauvaise gestion du temps et de la procédure.

L'exemple du site de Bussy-Saint-Georges pour lequel les urbanistes de Marne-la-Vallée ont prévu de réaliser une «Grande Place» en se basant sur l'image de la «Cité Idéale», peinture du XV^e siècle, de Laurana, que l'on voit au musée d'Urbino.



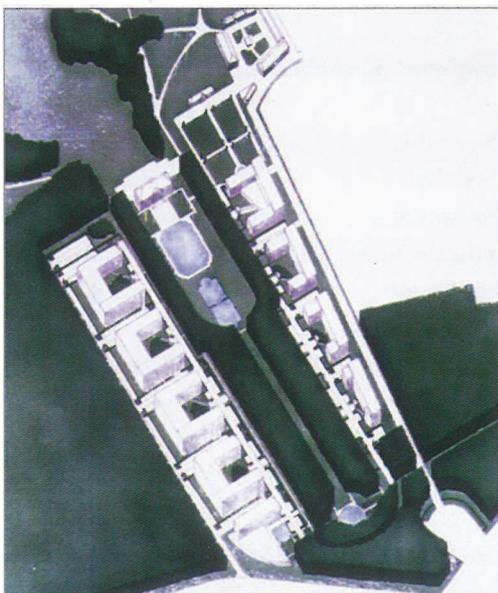
Perspective du projet de Manolo Nuñez pour la place de Bussy-Saint-Georges, relecture de la «Cité Idéale», prévoyant au centre de la place le bâtiment en forme de baptistère

L'architecte de l'opération, Manolo Nuñez opérera une relecture contemporaine de cette œuvre pour réaliser cette place. Malheureusement pour des raisons de financement, le bâtiment central de la composition, en forme de «baptistère», ne sera pas réalisé. Il constituait pourtant un élément essentiel de la composition, sur le plan architectural et paysager (perspectives et jeu d'échelles...).

S'il faut tirer un enseignement dans le bilan de ces opérations, c'est l'importance de la dimension temporelle dans l'élaboration des plans urbains. La souplesse d'adaptation et le «possible» de la ville en termes d'évolution et de qualité.



Vue initiale du château de Rentilly et de ses jardins attribués à Le Nôtre, sur lesquels devait s'implanter le projet IBM.



Plan masse du projet du parc de Rentilly, composé de volumes bas répartis de part et d'autre du parc



Suite aux revers des opérations ayant entraîné l'abandon du projet, le parc de Rentilly est aujourd'hui en friche et les premiers éléments construits restent inachevés

4 | L'art dans les Villes Nouvelles

par Michel Moritz, *Architecte Urbaniste à l'EPAD*

Le danger est grand de chercher à définir l'intervention de l'artiste plasticien dans les espaces publics de la ville, tant les définitions sont souvent réductrices. C'est pourquoi, plutôt qu'une définition il est proposé en forme d'introduction une image – un dessin d'après une photographie de Robert Doisneau – montrant deux jeunes filles traversant en courant la place de la Concorde à Paris. C'est tout. Mais cet instantané devient magique : les deux demoiselles volent plus qu'elles ne courent. Elles sont un moment suspendues en l'air dénudant leurs jambes avec grâce. Elles échappent ainsi à la meute anonyme et métallique des voitures surgissant au deuxième plan.

Le dessin inspiré du photographe, par la magie du regard nous donne à voir une sorte de duel entre la fragilité aérienne et charnelle des deux jeunes filles et la dureté mécanique de notre environnement. Dans cette fable sans paroles l'artiste nous fait partager sa vision et nous fait ainsi entrer dans le mystère de sa création.



La place de la Concorde. Croquis d'après une photographie de Robert Doisneau «Le regard donné en partage»

Ce «regard donné en partage» pourrait être une clef, plus qu'une définition, de l'intervention de l'artiste dans l'espace public de la ville – espace public lui-même donné en partage à la collectivité.

Le regard partagé crée et identifie des signes qui, installés dans la cité en favorisent la lecture et la connaissance, donc l'appropriation, d'où son importance dans la relation ville-citadins.

Bien entendu cette relation n'est ni figée, ni universelle – elle résulte de différentes influences mettant en lumière notamment la ville comme territoire du pouvoir.

La nature de l'intervention de l'artiste se transforme en même temps qu'évoluent les champs du pouvoir et se développe selon des logiques identifiables.

C'est cette évolution qui est présentée ci-après en trois parties :

- les logiques de références et d'ornement ;
- les conditions de l'évolution : la redécouverte de l'espace public ;
- la cohérence du lieu et de l'œuvre.

4.1. Les logiques de références et d'ornement

■ Logiques de référence

Pourquoi «références»? Il s'agit, grâce à la sculpture, de donner à voir l'image du prince, du héros ou du puissant et ainsi conforter son pouvoir grâce à la diffusion d'une image partagée par le plus grand nombre donc «reconnue» aux deux sens du terme : image identifiée et pouvoir reconnu. La pièce de monnaie largement diffusée avec l'image du prince à son avers aurait pu suffire comme médium.

L'ambition d'une représentation sculptée du prince placée dans les lieux publics les plus fréquentés de la ville est autre. Il s'agit de donner à voir l'image du prince mais aussi de participer à la magnificence, à l'ornement de la ville, lieu de pouvoir et de grandeur.

Aujourd'hui, les travaux communaux entrepris à l'approche de chaque élection municipale ne sont pas étrangers à cette logique.

Les exemples sont nombreux depuis les forums impériaux des cités antiques jusqu'à nos places royales aménagées dès le XVII^e siècle autour de la statue royale, généralement équestre : place des Vosges, place des Victoires, place Louis XV.

Puis le pouvoir change de mains, la référence du prince fait place à celle du héros, du tribun, du poète, du défenseur de la Patrie, telle la statue de Georges Clémenceau aux Champs-Élysées ; le pouvoir en place tire bénéfice de la mise en scène du héros dont une part de la gloire rejaillit sur lui.

La logique de référence est aussi une logique de mémoire, de commémoration, le monument aux morts autour duquel se réunit la communauté des vivants, tel le monument hommage à la Résistance de Jean Clos, dans les jardins des Champs-Élysées.

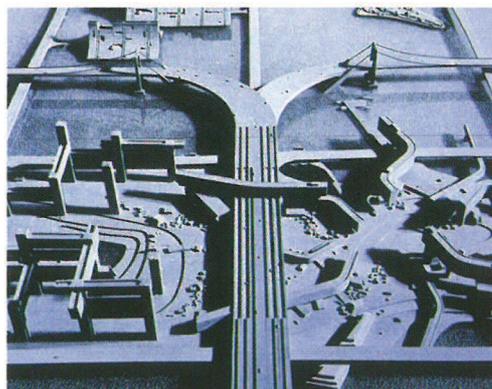
■ Logiques d'ornement

La logique d'ornement est largement représentée dans nos villes et rejoint la logique de référence quand le commanditaire de quelque sculpture monumentale ou ornementale – qu'il s'agisse d'un individu ou d'une collectivité – trouve là un moyen d'accroître son prestige, telles ces grandes œuvres érigées à l'occasion d'expositions universelles dont le Grand Palais est un témoignage.

4.2. Les conditions de l'évolution ; la redécouverte de l'espace public

Le développement du mouvement moderne en architecture et en urbanisme avait mis l'accent sur l'objet bâti, sa technicité et son équipement au détriment de l'espace public devenant généralement

espace résiduel abandonné à la voiture, laissé pour compte, entre les grandes machines à habiter et travailler – développement illustré par le Plan Voisin de Le Corbusier pour Paris et Kenzo Tange pour Tokyo. Villes, objets techniques, imaginées en réponse à l'afflux de populations nombreuses à accueillir dans l'urgence.



Maquette du projet de Kenzo Tange pour la ville de Tokyo (1963)

Les besoins de relogement satisfaits, il était temps de redécouvrir les vertus de l'espace – espace de convivialité – espace en creux conçu pour lui-même où revit le souvenir des places anciennes («Piazza d'Italia» de Charles Moore).

Cette redécouverte trouve un terrain favorable dans les années soixante-dix à l'occasion de la création des villes nouvelles – le terme de «ville» est fondamental : il ne s'agit pas de continuer les grands ensembles monofonctionnels mais de créer des villes diversifiées, bien desservies en transports en commun, où la culture a sa place.

Dans le même temps naît la politique du 1% (1% du montant des travaux de construction des bâtiments publics devant être destiné à leur embellissement).

Bien qu'elle ait vite atteint ses limites, cette pratique a eu le mérite de former de nouveaux acteurs :

maîtres d'ouvrage et artistes – et de marquer un engagement volontariste d'imposer l'Art. Progressivement cette politique a été étendue au-delà des seules limites du bâtiment pour intéresser l'espace public en tirant profit de sources de financement élargies provenant de l'État, des collectivités locales autant que du mécénat.

L'EPAD (Établissement public d'aménagement de la Défense) créé en 1958, s'est montré précurseur, suivi par l'action du Groupe Central des Villes Nouvelles.

Dès 1972 des œuvres d'art ont été installées dans les premiers espaces publics de la Défense alors que la majeure partie du quartier était encore en chantier.

En 1974 une action originale a été lancée à l'initiative de Jean Millier : un appel d'idées a été organisé par l'EPAD avec le concours de Germain Viatte. Il a été demandé à des artistes de faire des propositions destinées à des sites choisis par eux à partir des plans et maquettes alors que la construction ne faisait que commencer. Cette intervention très en amont a favorisé des créations induites par de nouvelles logiques : celles du lieu et de l'œuvre.

4.3. La cohérence du lieu et de l'œuvre

Une œuvre d'art prend toute sa valeur lorsqu'elle est créée en parfaite cohérence avec le lieu d'accueil – même si ce lieu d'accueil semble être, comme cela est souvent le cas en ville nouvelle – un lieu sans mémoire.

La dalle de la Défense avec ses 150 hectares réservés à la circulation des piétons a été, dans ce domaine, un riche champ d'expérience.

Il n'était pas concevable d'organiser un espace public de cette dimension en cœur de ville selon un modèle unique, c'est pourquoi trois formes de

paysages ont été conçues ayant chacune leur propre logique : le paysage des places de l'ouest, le paysage de l'Esplanade, le paysage des quartiers latéraux.

Le paysage des places de l'ouest, constitué des parvis de la Grande Arche, du CNIT et de la place de la Défense, au débouché de l'un des plus puissants nœuds de transports en commun de la région parisienne, est à l'échelle des foules.

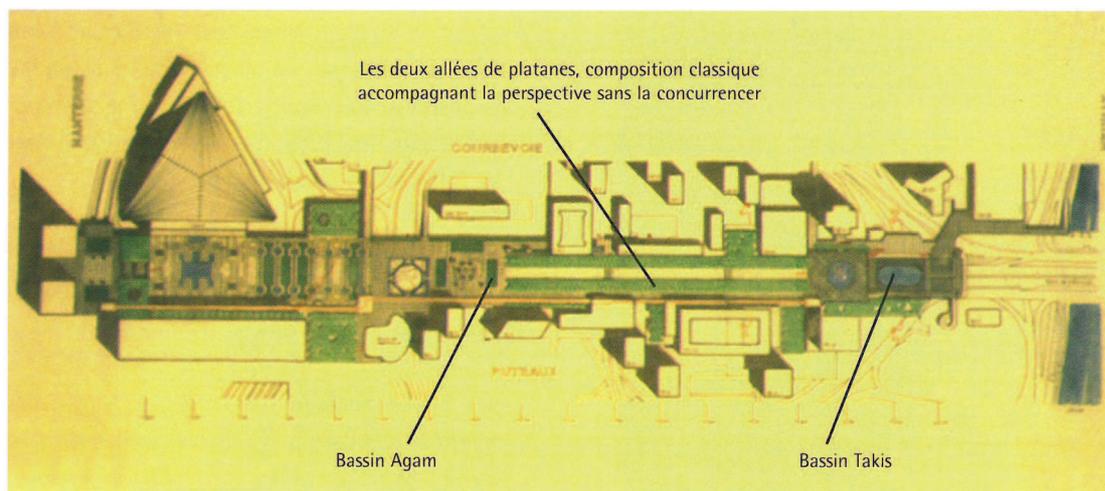
À ces espaces dominants correspondent des œuvres majeures :

- soit par leur caractère historique, la statue de la Défense érigée en 1883 près de son emplacement actuel et qui a donné son nom au quartier ;
- soit par leur monumentalité et leur qualité : le Stabile de Calder et les deux personnages de Miro. La mise en place de ces deux œuvres monumentales avait résulté de la volonté d'ancrer le quartier dans le concert des grands centres économiques internationaux à un moment où, suite à la crise pétrolière de 1973, son développement était considérablement ralenti.



Stabile de Calder à la Défense. Exemple d'œuvre monumentale, élément de référence majeur de l'espace des places de l'ouest (Photo EPAD)

Le paysage de l'esplanade centrale conçu comme un écran de la perspective sur Paris est l'élément coordinateur, la colonne vertébrale de l'ensemble.



Plan d'aménagement de l'Esplanade de la Défense par Dan Kiley (1972)

Une double rangée de platanes située de part et d'autre de l'axe encadre la perspective sur l'Arc de Triomphe de l'Étoile conformément à l'esquisse établie par le paysagiste Dan Kiley en 1972. Le rejet de tout obstacle visuel dans l'axe a guidé le choix des œuvres :

- la fontaine Agam à l'ouest dont les 76 jets d'eau animés forment une grille mouvante et transparente marquant la perspective sans l'occulter ;
- le bassin Takis à 800 mètres à l'est dont les signaux lumineux sont une réponse aux jeux d'eau du bassin Agam et prolongent le jeu des lumières des automobiles circulant jusqu'à l'Arc de Triomphe.

De part et d'autre de l'axe, l'Esplanade centrale abrite des lieux plus intimes enrichis d'œuvres de plus petites dimensions, par exemple :

- le bas relief Ophelia de Apel lès Fenosa, mis en place de manière à prendre vie sous le soleil de midi ;
- la « Grenouille - Fontaine à boire » de Claude Torricini, dont le bronze est patiné par les centaines de mains des promeneurs prenant appui sur la fontaine pour se désaltérer.

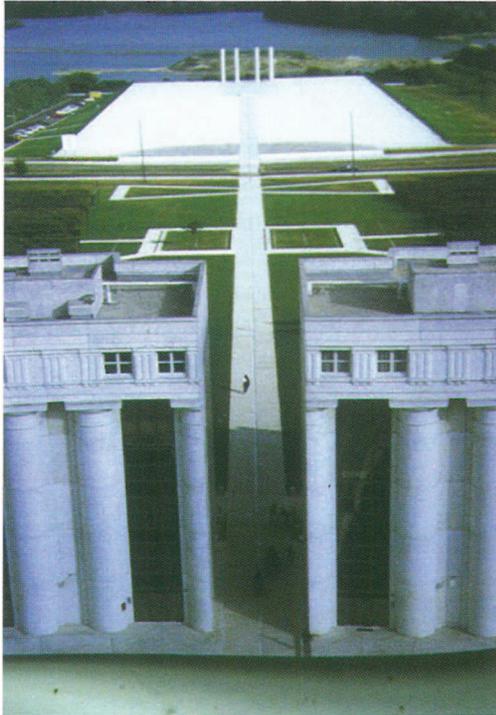
Les paysages des quartiers latéraux ont la diversité des espaces et des constructions qui les composent.

Les œuvres d'art installées en ces lieux en renforcent la singularité et en favorisent la lisibilité. Une donnée propre aux œuvres placées dans l'espace public réside dans l'absence de barrière entre l'œuvre et le public. Hors du musée et de sa protection, il n'est ni possible ni souhaitable d'interdire de toucher les œuvres.

Il en résulte une approche particulière devant guider l'artiste – et son commanditaire – dans le choix des matériaux.



La « Grenouille - Fontaine à boire » (Photo Moritz)



L'Axe Majeur de Cergy-Pontoise (Dani Karavan)



L'Art devient un principe d'aménagement de l'espace. Place des degrés à la Défense (Piotr Kowalski)

L'exemple de la sculpture «Slat» de Richard Serra est caractéristique : les plaques d'acier prépatiné à l'aspect de tôle rouillée constituant la sculpture ont suscité des réactions si agressives de la part du public qu'il a fallu démonter l'œuvre.

Il en a été de même pour la sculpture «Clara Clara» du même artiste et retirée du square de Choisy dans le XIII^e arrondissement.

Jan Dibbets encastre dans le sol de la ville des médaillons de bronze doré «un monument imaginaire sur le tracé d'une ligne imaginaire, le méridien de Paris» en hommage à Arago.

Les espaces publics souterrains sont également des lieux d'accueil pour les œuvres d'art mettant en scène la lumière artificielle :

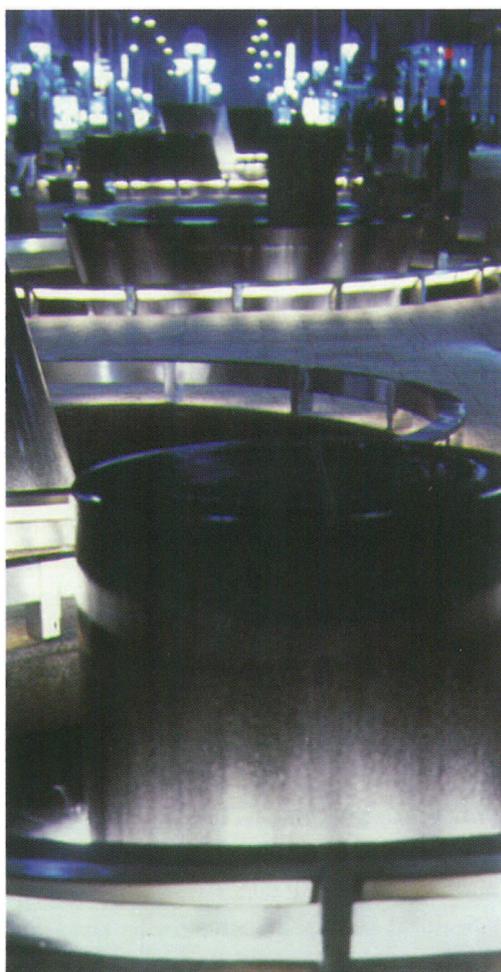
- le métro de Stockholm, le parking central de la Défense avec l'intervention de Peter Klasen ;
- la lumière, matériau très largement utilisé par Morellet (grande halle de la Villette) ou Mario Merz (signaux lumineux encastres dans le sol le long de la ligne de tramway de Strasbourg).

L'évolution la plus spectaculaire de ces dernières années a été l'utilisation du paysage comme moyen d'expression de l'artiste. Le paysage devenant plus que le support de l'œuvre, l'œuvre elle-même : ainsi l'intervention de Piotr Kowalski concevant la Place des Degrés à la Défense et de Dani Karavan créant l'Axe Majeur de Cergy-Pontoise où la limite entre paysage et œuvre d'art n'est plus perceptible.

Ce qui, d'ailleurs, n'est pas sans poser de problème pour l'avenir en ce qui concerne l'entretien et la protection de l'œuvre au titre de la propriété intellectuelle (loi de 1957) :

- paysage amplifié jusqu'au ciel, qui devient partie intégrante de l'œuvre, «Utsurohi» créé par Aiko Miyawaki pour la Défense ;

- l'Axe de la Terre de Kowalski à la Cité Descartes de Marne-la-Vallée;
- le «Man walking to the sky» de Jonathan Borofosky à Strasbourg;
- l'Arche de la Défense, enfin, où sculpture et architecture se confondent encadrant une grande part de ciel pour donner naissance à un monument: «cube ouvert, une fenêtre sur le monde, point d'orgue provisoire sur l'avenue, regard sur l'avenir», ainsi que le définit son architecte Johan Otto Spreckelsen, qui a créé là, plus qu'un monument à regarder, une œuvre à vivre en beauté.



Création d'un parcours d'eau s'appuyant sur des références à la nature et sur les références culturelles; œuvre de Marta Pan pour la rue de Siam, à Brest

5 | Les maisons de ville : bilan d'une expérience originale à Cergy-Pontoise

par Bertrand Warnier, *Architecte Urbaniste à l'EPA Cergy*

En 1976, l'EPA de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise lançait un concours d'architecture, à la recherche d'un vocabulaire pour réaliser 3 000 logements dans une grande diversité, mais avec une réelle cohérence. Le concours devait sélectionner une vingtaine d'équipes de concepteurs, chacune étant en charge d'un îlot.

Le projet se faisait selon le schéma de structure de la ville nouvelle, qui prévoyait une urbanisation en «fer à cheval» autour de la boucle de l'Oise, dans un site où l'espace central, paradoxalement, devait être un parc.

Les quartiers nouveaux devaient par conséquent se construire sur le plateau, à 90 mètres au-dessus de la base de loisirs. En raison de ce relief, il n'y avait pas besoin de signaux particuliers, même si certains architectes préconisaient un «dialogue de tours».

Le concours concernait un quartier de maisons individuelles, en réponse aux attentes de la population, mais aussi des élus.

Les travaux préparatoires au Schéma Directeur régional de 1965 avaient montré la nécessité d'offrir de l'espace urbain d'un point de vue quantitatif, dans la mesure où sa consommation croît en même temps que le niveau de vie. La différence étant parfois moins grande entre habitat individuel et habitat collectif, des quartiers d'habitat individuel pouvaient ne pas être antinomiques d'une gestion parcimonieuse de l'espace.

L'objet du concours n'avait, a priori, rien de moderne ou d'exceptionnel, mais «rien qui ne le soit pas non plus»...

Il s'agissait d'accueillir un mode de vie urbain qu'on trouvait partout, à Pontoise comme à Paris, comme en Angleterre ou en Allemagne, mais en évitant le «culte de l'objet».

Ce type de quartier, historiquement, s'installait sur les traces des chemins ruraux, élargis avec le temps. Les constructions utilisaient les matériaux et les formes caractéristiques du lieu qui les accueillait.

À cette époque, les exemples de maisons de ville étaient relativement peu nombreux en France, à l'inverse de la Grande-Bretagne, et surtout n'atteignaient pas des dimensions urbaines: il s'agissait le plus souvent de maisons accolées dans des lieux boisés protégés. L'espace y restait fonctionnel et paysager (cheminements, accès garages, etc.), mais le côté urbain y était rarement recherché. Le principe des maisons de ville était utilisé de manière variable selon les contextes: parcellaire plus ou moins étroit (exemple: trame étroite au nord de la France, Bruxelles...), architecture plus ou moins hétérogène.

Le guide du concours (3 000 logements) prévoyait des maisons individuelles, pour l'essentiel, mais avec des maisons disposant d'une grande intimité tant acoustique que visuelle. Surtout, le concours demandait que ces maisons donnent directement sur une rue, favorisant le lien social et l'émergence des lieux publics (piétons, enfants, voitures). Cette disposition sur rue devait en outre contribuer à l'économie des réseaux. Sur le plan de l'architecture, le concours demandait des maisons avec toit, éventuellement aménageable et personnalisé, correspondant à une image familière. Sur le plan de l'urbanisme, la question de la hiérarchie et des circulations était posée: des venelles et des espaces publics de proximité étaient suggérés.

L'ambition était d'offrir des «espaces publics à tout faire», signalant qu'ils ne seraient pas dévolus au flux automobile, sauf lent. Avec une variation de dimensions, du cul-de-sac au mail, malgré un tissu bâti non continu, on devait aboutir à une continuité visuelle. Les densités à l'îlot étaient programmées à 30 logements/ha, variant de 15 à 40.

Aujourd'hui, une balade dans les rues de Jouy-le-Moutiers montre la réussite du concept.

L'image des quartiers est résidentielle, leur échelle est celle du piéton, les volumes sont simples, les traces sont sinueux mais «directionnels».

Les grands volumes se concentrent autour de l'artère principale. Quelques points singuliers rythment le paysage, tels que le centre culturel, la maison de quartier ou la rue commerçante.

En 1975, la ville nouvelle et tous ses quartiers demeurent dans la logique :

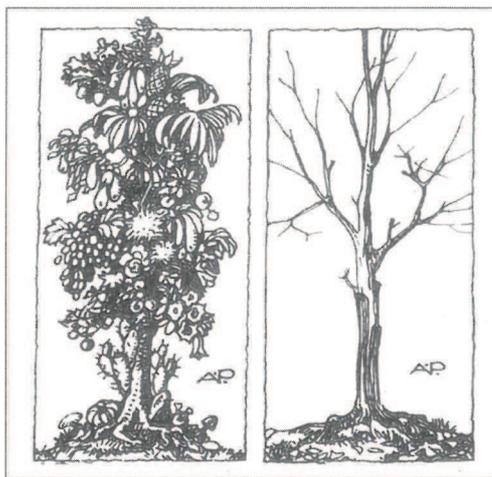
- de l'urgence;
- de l'économie;
- de la rentabilité;
- du besoin social.

La ville y apparaît encore en «bleu de travail» (Camillo Sitte). Le sentiment d'appartenance c'est la maison, le logement, les services. La ville n'a pas encore les atours porteurs de symboles et de dorures, connus et reconnus du dedans et du dehors.

Les concours maisons et immeubles de ville ont donné une impulsion, une architecture urbaine avec :

- des bâtiments à alignement sur rue;
- une échelle résidentielle;
- des points de repères singuliers;
- des tailles d'opérations petites et variées;
- des lieux publics porteurs d'une certaine qualité de «ville».

Mais cela n'a pas suscité l'amorce d'un art nouveau. L'architecture est restée d'un dépouillement non pas à l'intérieur, où le «tout confort» est assuré, mais les façades, les matériaux, l'absence de toute décoration relèvent soit de la pénurie, soit d'une démarche culturelle.



Antoine Pompe



Cergy-Pontoise (arch. Beau & Vanaecke)



Long pan sur rue. Normandie (Photo B. Warnier)



Maisons en bande à Bruxelles, exemple de l'emploi du pignon sur rue (Photo B. Warnier)



Cergy-Pontoise (ETRA Arch.)



Cergy-Pontoise (Fiszer Arch.)



Au fond, maisons de quartier et le Beffroi musical des frères Basset. Maisons de Sarfati (arch. Mathieu & Martel)

6 | Le concours des Coteaux de Maubuée

par Claude Huertas, *Architecte*

Le concours des Coteaux de Maubuée est l'occasion d'un retour en arrière sur 25 ans d'urbanisme et d'innovation à Marne-la-Vallée.

Il a ceci d'exemplaire qu'il se situe à la charnière de deux démarches urbaines, et qu'il soulève encore aujourd'hui des questions d'actualité. Il marque l'avènement du vide comme espace conçu et non comme espace déduit, voire résiduel du plein.

Les études relatives à la Liaison Organique, publiées en janvier 1973, contenaient déjà en germe, les idées d'aujourd'hui sur ce sujet : « faire exister la voie comme un espace en soi, sinon comme intérieur... s'opposer à l'étalement indifférencié de l'asphalte, donner à la voie le caractère d'une chose construite » (Le cours du Val Maubuée ville nouvelle de Marne-la-Vallée, TETA aménagement urbain).

Fin des années soixante, c'est l'après grands ensembles: rejet du zonage dans sa dimension ségrégative, rejet de la composition urbaine dans sa dimension formelle et princière. Le modèle de l'époque, c'est la ville maure autour du souk, tissu urbain grouillant indifférencié, tenant sa forme de sa propre croissance. La fin des années soixante, c'est aussi l'assurance d'un monde meilleur technique et rationnel. Les grands concours des villes nouvelles se sont succédé à ce moment là et pendant toute la décennie suivante, ils ont monopolisé le débat sur la ville: Évry (1971), Marne (1973), Cergy (1975 et 1976)...

Deux approches sont simultanément adoptées à Marne-la-Vallée à cette époque :

- fonctionnaliste à Noisy-le-Grand ;
- organique au Val Maubuée.

Les deux sont liées à une vision programmatique de la ville. Certes, on prend la peine de souligner que le tout est différent de la somme des parties, mais la ville reste quand même une liste à la Prévert.



Le site des Coteaux de Maubuée

Le concours des Coteaux de Maubuée consacre l'émergence de l'espace en creux, du vide, mais d'un vide formalisé.

Il procède de deux démarches formelles distinctes, l'une utilisant la matière (le construit) et l'autre le vide (l'espace libre).

On cherche à donner une forme au vide par le vide. Quant au plein qui l'accompagne, il suit sa propre logique à la manière dont le tissu urbain s'est reconstitué après les grandes percées haussmaniennes par exemple: travail de collage facilité par la généralisation de la photocopie.

6.1. Le concours

L'objet du concours était de concevoir un ensemble de logements et d'équipements en vue de la réalisation de 3 000 logements. La procédure comprend trois phases :

- février/septembre 1973: concours d'architecture sur un programme théorique (63 projets dont 26 retenus) ;

- novembre 1973/juillet 1974: 7 équipes regroupant les 26 projets retenus sont organisées;
- juillet 1974/février 1975: mise au point des deux projets lauréats.

Les objectifs principaux sont:

- l'intégration;
- l'innovation;
- le mélange des activités urbaines.

La remise en cause des principes de séparation des fonctions est considérée comme la condition d'une possibilité d'animation de la ville. Elle se traduit par deux axes de recherches complémentaires.

6.2. La complexité urbaine

Au plan social: possibilité d'intégration des activités dans un même tissu urbain, non ségrégation spatiale des différentes catégories de logement, flexibilité et capacité d'évolution des structures construites.

Au plan visuel: recherche d'une grande richesse visuelle autant par les «volumes en creux», la qualité des aménagements, que par la variété architecturale, la volumétrie et sa modénature, ou le jeu des couleurs, des matières et de la végétation.

6.3. Le paysage global

Pour équilibrer et contrebalancer cette complexité, il est nécessaire que soit perçue par l'habitant une organisation urbaine qui structure l'espace comme un tout marqué par des continuités, des transitions, des oppositions et des contrastes.

La question de l'opposition entre unité et diversité reste toujours d'actualité bien que n'étant plus au centre des débats.

6.4. Questionnement

On relève page 6 du volume 39 des Cahiers de l'IAURP de mai 1975, consacré au concours, trois questions qui tournent autour du débat entre urbanisme et architecture:

- Les espaces extérieurs peuvent-ils être traités par l'architecture? La création d'un paysage global, fait de continuités et d'oppositions, est-elle possible?
- N'est-il pas possible de faire de la configuration de l'espace du logement le point de départ de la démarche de conception du quartier?
- Une opinion largement répandue dans le milieu des architectes consiste à penser que l'urbanisme ne se différencie pas fondamentalement de l'architecture, qu'il n'y a, en fait, que l'art de l'organisation de l'espace et qu'aucune césure véritable ne saurait exister entre la conception du logement et celle du quartier.

Les controverses suscitées par les réalisations urbaines des vingt dernières années montrent que ces questions sont toujours d'actualité.

On peut même se livrer sur ces bases à une lecture «archéologique» de Marne-la-Vallée.

6.5. Les résultats des deux premières phases

■ Commentaires sur la première phase

Candilis: la mode

Si j'ai dit durant le débat: «ras le bol avec les cubes», ce n'est pas pour ouvrir la voie à un autre système combinatoire fondé sur l'octogone ou sur l'hexagone... D'ailleurs plusieurs, parmi les projets présentés, n'appartenaient pas à ce nouveau maniérisme combinatoire et étaient l'amorce de courants d'architectures différents.

Grumbach : l'urbain

La famille de ce qu'on pourrait appeler les organisations proliférantes est fortement représentée dans les projets présentés et retenus...

Elle ne paraît pas encore à même de résoudre le problème de l'ordonnance urbaine.

Castro : le sens

Un pont n'est pas que le moyen de franchir un fleuve, c'est aussi un espace de relation. Aussi existe-t-il une différence fondamentale entre une place et un carrefour.

■ Commentaires sur la deuxième phase

Sarfati : projet Partition 3

«Tout ce que nous pensions au départ n'allait pas dans le sens d'une déduction de la ville à partir du groupement des cellules. Notre méthode s'appuyant sur des découpages dont nous parlerons tout à l'heure représente une démarche qui est radicalement différente».

Chemetov : projet Eupalinos - Corner

«Si on veut faire une vache, il faut faire une vache: quand on veut faire une ville, on pose les problèmes de la ville qui sont certes des problèmes de fonctionnement, mais bien plus essentiellement, de forme de la ville. Une ville informe, ce n'est pas une ville.

Il y a une pratique géométrique dans les villes. Faire des rues un vide dans le plein. Leur donner une matière, un gabarit, une direction et un rôle dans la scène urbaine. Construire les rues autant que construire avec les rues: le squelette de l'urbanité».

6.6. Pour conclure

Le concours des Coteaux de Maubuée fut l'occasion d'un long débat de fond, et ce concours ouvert et ambitieux donna suite à la réalisation d'un vaste programme.

Le débat mérite d'être poursuivi.

Quelques mots clés relevés dans les commentaires du concours:

- espace public - trame urbaine;
- parcellaire - découpage - îlot;
- ségrégation - exclusion;
- fonctions - programme - forme;
- cellule - logement;
- complexité - globalité - unité - diversité;
- architecture - urbanisme;
- site - territoire;
- mode - image - sens.

Aujourd'hui nous sommes partagés entre deux modes de représentation du projet:

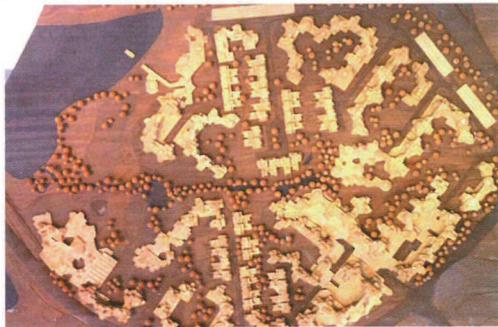
- l'un analytique;
- l'autre global.

Le premier nourri de l'analyse du programme et des contraintes, le second du «caractère du projet».

Cette référence au caractère parfois décrié car suspect d'immobilisme, tournée vers le passé et l'archétype, a le mérite de remettre en question la démarche rationaliste.

Le sens de l'objet fini, le message de la promesse ou de l'image (à ne pas confondre avec l'apparence de celui-ci), sont des attributs du projet qu'on ne peut laisser au hasard.

L'insuffisance de la référence ou le supplément d'âme qu'elle apporte sont affaire de sens ou de contresens.



Autres propositions du concours 2^e phase: «organisation proliférante»



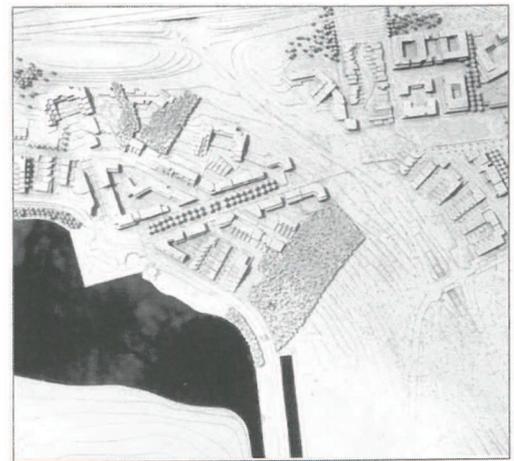
Détail architectural



Projet lauréat UCIVAL, retenu pour l'unité A «organisation proliférante» (Colombier, Hellier, Heraud, Magendi, Charpentier, Gaucher, Durusseau, Buffière, Dugas, Lesieur, Roscian, Van Bellinghen, Kalouguine)



Projet lauréat Partition 3, retenu pour les unités B et C «mise en valeur de l'espace public» (AREA, Bauer, Boudon, Hamburger, Sarfati, Venard, Bonnier, Dufournet, Ganne, Arnold Fiszer)



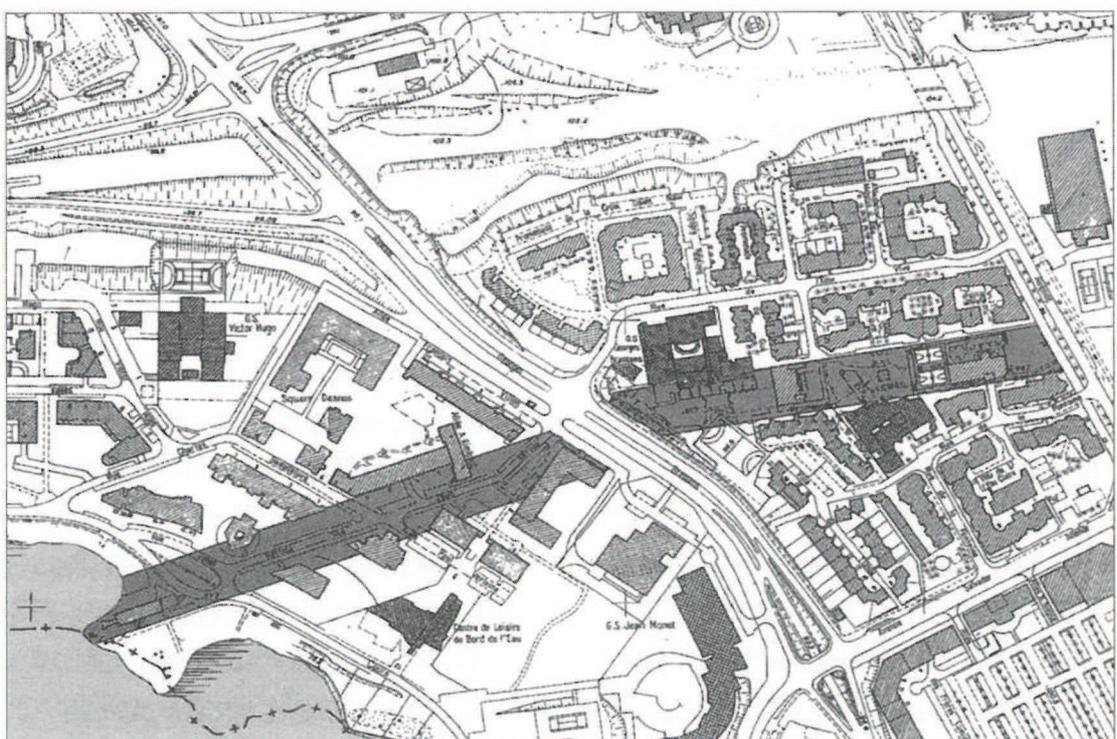
Maquette du projet Partition 3, unités B et C

Équipe UCIVAL

Équipe Partition 3



État actuel



Détail, état actuel unités B et C

7 | Sénart : un paysage d'eau et de nature

par Michel Lefebvre, *Architecte Urbaniste à l'EPA Sénart*

L'histoire de la ville nouvelle de Sénart est atypique à bien des égards.

Lancée la dernière parmi les cinq villes de la région parisienne, elle est installée sur le terrain en 1970 au moment de la mise en application de la nouvelle loi foncière qui définissait l'ensemble des règles concernant l'étude et la réalisation des opérations d'urbanisme.

Sénart est ainsi la première à « entrer en concertation » avec les élus locaux et à élaborer un SDAU prenant en compte comme données de base les volontés politiques locales. La conséquence est une remise en cause radicale de la stratégie de développement.

Le projet est scindé en deux, dans le temps et dans l'espace :

- une zone opérationnelle à court terme (15 ans) ;
- une zone de réserve foncière à 30 ans située à l'emplacement du centre urbain.

C'était un parti de prolongement et de mise en ordre des urbanisations existantes qui renvoyait à plus tard le véritable projet urbain central.

Si le fait de raisonner à 15 ans était plus réaliste que de dessiner la ville telle qu'on l'imaginait dans 30 ans, il n'empêche que les décisions prises à cette époque font sentir aujourd'hui leurs conséquences.

Cette situation nouvelle allait entraîner une approche totalement différente des problèmes : répartition des urbanisations, densités, liaisons.

7.1. Priorité au paysage

Le site de Sénart, un des plus vastes des Villes Nouvelles de la région parisienne (12 000 ha) est un plateau agricole limité par des forêts, par la Seine à l'ouest et largement ouvert à l'est.

Occupé par de très grandes exploitations, ponctué par des villages assis sur les quelques ruisseaux qui drainent le plateau, le paysage ouvre des perspectives larges, parsemées de bouquets d'arbres, traversées de routes qui dessinent des axes rectilignes à l'échelle de cet espace immense.

Rudesse et fragilité des paysages de plaine où la moindre construction marque l'espace et change l'échelle.

7.2. Une trame de plans d'eau

Face à un projet éclaté la priorité est donnée à un travail approfondi sur le paysage qui pouvait seul apporter le lien et la qualité d'aménagement indispensable aux nouvelles constructions ainsi qu'un enracinement au terrain :

- paysage existant avec la mise en valeur des éléments : bois, ruisseaux, plaines agricoles, villages, fermes, tracés anciens, et même histoire du site à partir de fouilles archéologiques ;
- paysage nouveau recomposé à une autre échelle pour accueillir les futurs quartiers. L'ancienne trame agricole d'environ 500 mètres a pu coïncider parfois avec la trame moderne des quartiers.

Les quartiers ont été organisés autour d'une trame d'espaces paysagers, lieux privilégiés des liaisons, des équipements, des aires de détente dont l'élément fondamental a été la réalisation généralisée de nombreux plans d'eau.

En effet, la difficulté à assainir cet immense plateau a conduit à retenir la solution de plans d'eau artificiels pour retenir les eaux pluviales et réguler leur évacuation vers la Seine.

Cette technique est beaucoup plus économique que les options classiques car elle permet d'accompagner progressivement l'avancement des quartiers.

En fait, elle renoue avec un dispositif fort ancien dont subsiste encore de nombreuses mares qui avaient déjà cette fonction.

L'implantation de ces plans d'eau étant étudiée avant tout autre aménagement, ceux-ci conditionnent fortement l'organisation de la trame verte.

7.3. L'eau dans la ville

De formes et de surfaces très variées en fonction des sites et de leur insertion, ils sont les points d'ancrage des espaces publics.

En animant les centres de quartiers, en permettant de traiter :

- les zones de transition ;
- les limites de quartiers ;
- les lisières de forêts ;
- les zones de nuisances de certaines infrastructures.

Chacun des quartiers est conçu et organisé à partir d'un village ancien et les espaces paysagers contribuent au traitement des liaisons entre ancien et nouveau.

Très vite ces aménagements ont été adoptés par la population, les nouveaux habitants croyant même que ces plans d'eau étaient préexistants. Les élus ont compris le parti qu'ils pouvaient en tirer au plan de la vie locale en agrément et image.

Ces espaces « nature et eau » sont devenus la caractéristique principale de la ville de Sénart.

7.4. Le bassin versant de Savigny et Nandy

Chacun des plans d'eau est régulé indépendamment. Les rejets sont collectés par un réseau qui conduit les eaux vers le ru de Balory puis à la Seine.



La ferme de Villepècle à Lieusaint (EPA Sénart)

Des retenues sont installées en amont des villages pour réguler le débit et protéger les zones construites.

Ce dispositif a permis de mettre un terme aux inondations habituelles dans les bourgs et de préserver le paysage traversé par les rus.

Avec du recul on peut dire que la remise en cause du départ – parfois difficile à gérer – a conduit à mettre en œuvre un type d'urbanisme adapté à la spécificité du site et aux conditions économiques.

Cette expérience a été menée en même temps que se développaient le souci de la protection des sites et le mouvement écologique.

Cette préoccupation est encore nécessaire parce que le site est fragile, difficile à prendre en compte – il supporterait mal les volumes importants qui ont pu être réalisés dans d'autres lieux – et que ce type d'aménagement est devenu une spécificité et un savoir-faire de la ville de Sénart.

Si les décisions politiques ont orienté Sénart dans une voie originale, elles ont eu aussi des conséquences importantes dont on voit maintenant les effets: dispersion des urbanisations et des équipements, difficultés de liaison, manque d'identité globale, et bien sûr absence de centre.

7.5. Le futur

Dans sa deuxième phase, Sénart aborde le développement de sa centralité, qui va sans doute conduire à un changement d'échelle. Même si l'étude au niveau du territoire communal conserve toute sa pertinence, il s'agit maintenant de réintroduire des éléments de tracés et d'organisation urbaine à la dimension du territoire de la ville en menant une nouvelle réflexion sur le paysage, dans l'esprit de ce qui est aujourd'hui la spécificité de Sénart.



Savigny (EPA Sénart)



Savigny (EPA Sénart)



Plessis-le-Roi (EPA Sénart)



Moissy Cramayel (EPA Sénart)

8 Naissance d'un centre urbain à Noisy-le-Grand

par Aymeric Zublena, *Architecte en chef de Marne-la-Vallée de 1967 à 1983*

L'aménagement de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée suit différentes logiques selon les secteurs. Elle s'étend sur 26 km et chaque secteur a une identité propre.

8.1. Noisy-le-Grand est le premier secteur aménagé dans la ville nouvelle, à son extrémité ouest

Quatre principes ont guidé les choix urbanistiques:

- le rapport à la ville existante: il y avait 3 000 habitants avant même le début de la construction des quartiers de la Ville Nouvelle;

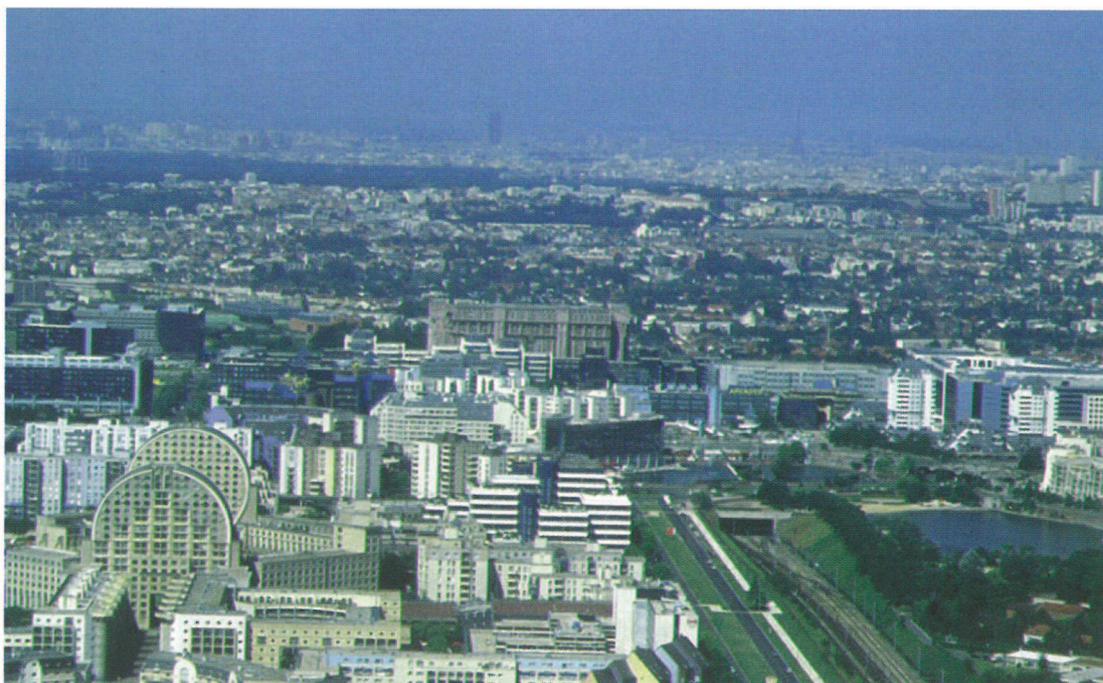
- le modèle de la ville latine;
- la relation entre la ville et la voiture: le rapport Buchanan a inspiré le schéma hexagonal de Noisy-le-Grand;
- la présence d'activités commerciales dans le nouveau centre urbain.

Noisy-le-Grand n'a pas bénéficié de l'implantation d'un grand équipement public structurant, qui aurait pu forger une identité forte: Cergy et Évry, au contraire, se sont vu attribuer une préfecture de département.

Ce type d'implantation a un rôle symbolique indéniable. Les premiers responsables de la Ville Nouvelle n'ont pas manqué d'audace et de courage, appuyant les schémas d'urbanisme qui imposaient d'enterrer le RER (à -11 m) avant même que le centre urbain projeté n'ait fait l'objet de la moindre construction.

Il s'agissait d'un véritable pari sur l'avenir.

Dans le même esprit, la réalisation du parking de 5 000 places, avant que le centre commercial arrive, relève d'un volontarisme aigu. Ceci ne fait que confirmer que les responsables de la Ville Nouvelle croyaient en leur projet et à son succès.



Vue sur Noisy-le-Grand et le secteur de Noisy-Mont d'est, à Marne-la-Vallée, la Ville Nouvelle la plus proche de Paris

Le projet a d'ailleurs frôlé la catastrophe lorsque le BHV et le Printemps, initialement pressentis, se sont désistés; c'est une grande surface commerciale, et non un grand magasin qui s'est finalement installé dans le centre urbain de Noisy-le-Grand.

Les immeubles du centre urbain ont commencé à sortir de terre à partir de 1973.

8.2. Le centre urbain avait besoin de s'affirmer dans le paysage de sa banlieue environnante

Les urbanistes ont donc souhaité lui donner une certaine monumentalité. C'est ce que le projet Boffill, avec CNH 2000, devait concrétiser.

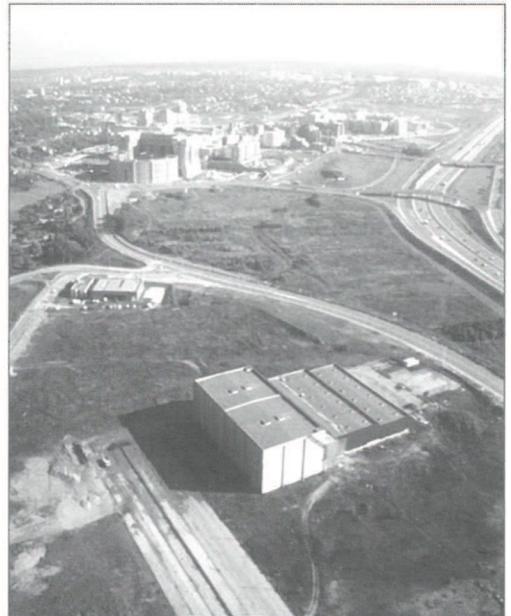
De fait, cette «proue» de la ville nouvelle, localisée à sa pointe ouest, a amorcé la notoriété du centre urbain. À partir de cet ensemble résidentiel majeur, les promoteurs de bureaux ont pris confiance et sont venus construire à Noisy-le-Grand, citons le centre de formation IBM (Zublena, architecte).

Avec le centre commercial, la notion de mixité des fonctions, voulue par les programmeurs du centre urbain, prenait corps.

Le succès grandissant du quartier a conduit ses concepteurs à construire au-dessus du parking (deux hectares de terrasse) et au-dessus du centre commercial (deux hectares également), selon les principes de l'urbanisme de dalle: «on a joué l'économie».

La deuxième partie du centre urbain, le Pavé Neuf, procède d'ambitions similaires. L'urbanisme de dalle n'y est pas appliqué, mais la circulation automobile n'y pénètre pas. L'objectif de monumentalité se retrouve au Pavé-Neuf, avec les immeubles spectaculaires de Nuñez.

Les logements sociaux ont été notamment installés dans les immeubles-monuments. Mais leur forte concentration, ainsi que les effets indirects de la centralité exercée par le centre commercial, ont provoqué l'apparition de problèmes sociaux qu'il faut aujourd'hui gérer.



Émergence du centre urbain de Noisy-le-Grand en prise directe sur la trame routière. En arrière plan se dessine le projet de R. Boffill véritable «tête de proue», symbole du centre



Ce projet, «proue de la ville nouvelle», affirme la monumentalité du centre. Projet CNH 2000 (arch. R. Boffill)



Un des quatre principes ayant guidé les choix urbanistiques de Noisy-le-Grand. Vue de la trame hexagonale, signifiant l'intention de la voiture, fondée sur le rapport Buchanan



Vue du nouveau centre urbain et de son rapport avec l'automobile ainsi que de son rapport avec la ville existante

9 | La centralité dans les Villes Nouvelles

par Yves Draussin, *Architecte Urbaniste à l'EPA Sqy*

Ce texte repose sur la réflexion menée par l'Association française des villes nouvelles, laquelle tout au long d'une année de rencontres, s'est attachée à faire le bilan des expériences acquises dans la réalisation des Villes Nouvelles.

L'objectif de ces rencontres était de forger une culture partagée autour du thème de la centralité urbaine afin de mettre en place une mémoire collective offerte à tous.

La tâche dévolue à chacun des intervenants de l'Association était de mettre en évidence les éléments permettant de comprendre et d'expliquer autant les réussites que les échecs de ce type d'urbanisation.

L'attrait réside dans la lecture personnelle, faite par chacun des participants, des mécanismes conceptuels des Villes Nouvelles.

Ce débat axé sur la centralité trouve sa légitimité dans le discours de Paul Delouvrier qui, citons-le, reconnaît que : « la grandeur d'une ville est moins liée à son étendue qu'à la qualité de son centre (...) ».

En effet l'importance des notions de qualité et d'échelle de la centralité ne peuvent être déniées, même si face aux problèmes des périphéries, ce que l'on nomme pudiquement « les quartiers sensibles », elles semblent secondaires. Toutefois ces notions nous donnent l'image d'une ville organique dont le centre serait l'organe vital.

9.1. La centralité des Villes Nouvelles : éléments de comparaison

Dans l'ensemble des Villes Nouvelles, la tendance est à un certain équilibre du poids des centres. Cette homogénéité se traduit dans les dimensions et dans les capacités de construction.

Les aires de l'hypercentre sont d'environ 38 ha et la SHON représente en moyenne environ 450 000 m².

Les centralités se distinguent cependant :

- par des réalités différentes dans la structure urbaine (multipolarité contre centralité compacte) ;
- par un fort pouvoir représentatif du centre qu'il soit administratif ou politique, par sa vocation commerciale, par un équipement culturel fort assurant une identité au lieu et drainant un large public.

Les centralités dans la forme s'expriment différemment : les centres des Villes Nouvelles correspondent, soit à une centralité éclatée, soit à une centralité compacte, qui accueillent une grande diversité de fonctions :

- politico-administrative ;
- commerciale, dont la conception en entité compacte et introvertie pose des problèmes d'extension ;
- tertiaire, sur un mode d'implantation « classique » ;
- d'habitat en faible quantité ;
- universitaire, élément important dont le développement se révèle long et difficile ;
- culturelle et de loisirs, significatifs de la centralité.

Ces fonctions s'équilibrent selon une certaine stratégie autour d'éléments fédérateurs. Ces éléments fédérateurs sont, selon la ville concernée :

- un équipement administratif ou politique fort, tel que la Préfecture à Cergy et à Évry ;
- un équipement culturel, théâtre, bibliothèque, médiathèque comme à Saint-Quentin-en-Yvelines et à Évry ;
- un fort équipement commercial comme à Marne-la-Vallée.

9.2. Centralité et Habitat

Paradoxalement l'habitat n'a pas été un thème central dans la programmation des centres des

Villes Nouvelles même s'il représente 25 à 30% des SHON (surface hors œuvre nette) réalisées. Cependant il en est une des composantes essentielles. L'habitant est la « matière première de la ville », qui confère au centre son animation et son dynamisme particulièrement la nuit et le week-end.

Le meilleur garant était d'y installer un poids de population suffisant, ce qui a été fait de manière trop limitée.

On y trouve essentiellement :

- des logements collectifs mais aussi quelques opérations de maisons individuelles ;
- du locatif social et non social, de l'accession libre et du prêt conventionné, soit une gamme très variée de financement.

La proportion de locatif social est de 40% à Saint-Quentin et de 33% à Noisy-le-Grand ; elle est nettement plus forte dans le centre que dans les autres secteurs de la ville à Évry.

La volonté est souvent exprimée d'instaurer une mixité des fonctions autour de l'habitat trop souvent limité au logement et au commerce.

9.3. L'adaptabilité des centres par rapport aux concepts initiaux

La centralité est le lieu où se regroupent le plus de fonctions pour le plus d'habitants, dans leurs besoins changeants. Son aire d'influence est mouvante, le centre est soumis à des mécanismes d'évolution et de transformation difficiles à cerner. Les phénomènes de dépérissement et de déplacement d'un centre sont provoqués par des facteurs exogènes à sa conception même.

Cependant l'aménageur, suivant une logique de programmation privilégiant la réussite du

présent, exclut même involontairement la notion d'adaptabilité. Il jette toutes ses forces dans la création d'un lieu choisi. En augmentant la puissance de cet hypercentre, le concepteur repoussera involontairement le reste du quartier dans un rôle d'envers de décor, d'arrière boutiques, d'aires de livraison et de services, etc.

Ce qui est en cause c'est le concept introverti de ce noyau dur tourné vers lui-même, et ne laissant aucune place pour l'insertion de nouveaux arrivants.

C'est aussi la responsabilité de ceux qui ont en charge de construire ces nouveaux quartiers, de mettre en place « des procédures qui assurent l'adaptabilité de leur projet c'est-à-dire la programmation de l'improgrammable et l'accueil de changements encore inconnus ».

9.4. Centralité et périphérie

L'extension des villes vers la périphérie éloigne des centralités primitives. Insuffisance et mauvaise accessibilité des services, le centre se réduit alors aux actes essentiels.

Dans cette perspective, le problème de la centralité apparaît plus comme une autre distribution dans l'espace élargi des villes, du réseau des services et des emplois, que comme un modèle qui ne serait autre chose que la transposition de quartiers animés des centres traditionnels des villes, images mythiques léguées par l'histoire.

9.5. Centralité et pouvoirs

La question du centre s'attache aux critères physiques de compréhension de l'espace urbain. Cet attachement aux valeurs fondamentales reposant sur la composition tripartite, Mairie-Église-École,

traditionnelle peut-il être remis en cause? La lisibilité des pouvoirs pourrait-elle s'exprimer à travers d'autres supports?

Dans cette perspective Saint-Quentin-en-Yvelines représente un cas de figure intéressant.

Le centre est à cheval sur le territoire de deux communes, qui ont leur hôtel de ville respectif au cœur des poids de population.

Ville au fort développement économique, elle a su imposer ailleurs sa centralité sans accueillir des édifices publics déjà en place à Versailles. Et pourtant le centre de Saint-Quentin existe bel et bien car il a su s'enrichir d'équipements, tel que son théâtre dans un tissu urbain attachant, et d'une valeur d'usage faisant foi, hors de toute cohésion de gestion administrative que pouvait représenter les édifices symboliques du pouvoir, d'une forte vitalité.

9.6. Centralité et espace temps

«La ville est bien plus compliquée qu'elle en a l'air et le centre... c'est pire encore!».

Ici émerge la remise en cause d'un espace temps qui n'est plus le même que par le passé.

«Pendant 2000 ans les villes n'ont connu qu'une croissance lente et les pouvoirs ont pu croire que les monuments qu'ils érigeaient garantiraient l'éternité d'un ordre social».

Aujourd'hui l'accélération de la croissance urbaine a déformé l'apparence des villes sans que ces déformations ne laissent transparaître l'émergence d'un nouveau visage, une absence de référence. Mythe de l'urbain, mythe du centre. Flux et reflux produiront des formes difficiles à imaginer.

La ville se fait par elle-même et finit par échapper à ses concepteurs pour se doter d'une vie propre et de sa propre identité.

Tel sera sans doute le destin des centres des Villes Nouvelles.

«La règle du jeu stipulait d'exposer avec toute l'objectivité possible, le quoi, le pourquoi, et le comment; les vertus et les défauts supposés des centres urbains, usant alors de toutes nos clairvoyances pour ouvrir des perspectives vers d'autres avenir».

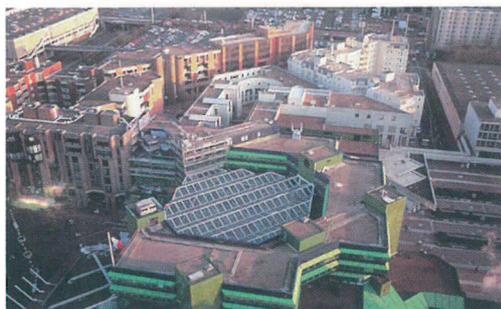
- identité;
- temps, espace et temps;
- concepts;
- pouvoirs, institutions;
- dispersion, compétition;
- combinatoire, formes, adaptabilité;
- accessibilité et mobilité;
- procédures, tactiques, phasage;
- coût, gestion, maintenance, humanisation;
- périphéries.

Hier, aujourd'hui,... et quoi pour demain?

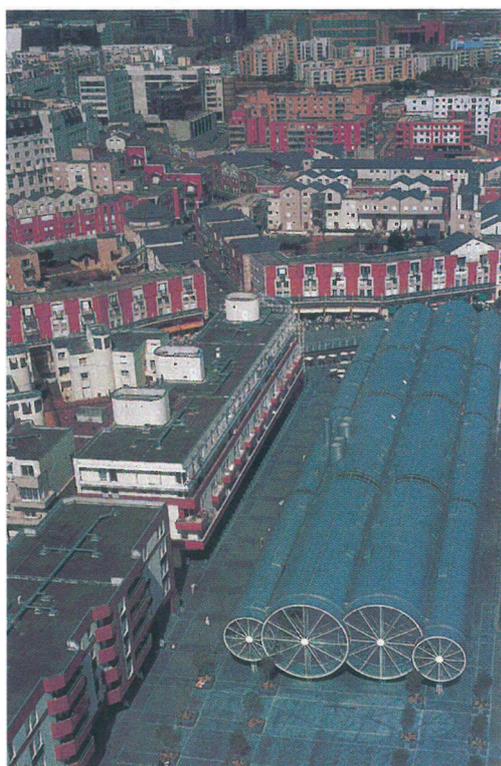
Presque tout fut dit!..., mais, n'est-ce pas encore et toujours presque rien?

Mémoire à la Prévert? oui bien sûr, pour effleurer avec liberté, sans dogmatisme s'il se peut, une réponse réfléchie à cette poésie si belle et si tragique de la ville.

Auberge espagnole? oui aussi, et très volontairement, car si la table fut mise et mille idées servies comme agapes à nos rencontres, chacun complètera du fruit de ses propres pensées, le goût de ce festin, pour un sujet sans fin».



Le centre de Cergy Préfecture, symbole fort du pouvoir central



Saint-Quentin-en-Yvelines, le centre se dote d'équipements forts, ici la Halle de Philippe Deslandes



Saint-Quentin-en-Yvelines. Quartier de la Gare au centre-ville. Intervention de Nissim Merkado

«L'identité est une nécessité première de l'Homme (...). La ville, fruit exclusif de la pensée et du labeur humain, matérialisation de tous ses besoins, expression de tous ses fantasmes, serait-elle en quelque sorte un alter ego de pierre, de verre et d'énergie de son géniteur; et par là même avide d'identité? L'identité lui serait-elle aussi une nécessité vitale? (...).

- Paris, Ville Lumière;
- Rome, Ville Éternelle;
- Lyon, Capitale des Gaules;
- Agen, ville des pruneaux;
- Cambrai, ville des bêtises;
- Amsterdam, Venise du Nord;
- Venise, la Sérénissime, quintessence d'identité puisque capable de devenir référence identitaire d'autres villes (...).

Toutes ces villes puisent, n'en doutons point, leurs plus beaux attributs, matériels et immatériels en leurs centres. Et, un jour peut être pourra-t-on dire:

- Évry, Ville ...
- Saint-Quentin, Ville ...
- L'Isle d'Abeau, Ville ...

Et vous toutes, Villes sœurs, jumelles dans le temps, quelle sera donc votre pseudonyme; signe de votre identité? Puisse-t-il n'être jamais pour aucune d'entre elles, Ville nouvelle..., Ville de rien».



Évry Centre. Place des Terrasses de l'Agora

T R O I S I È M E P A R T I E

Table ronde

Synthèse des interventions des invités

Table ronde présidée par *Georges Cavallier*, Président de la V^e section du Conseil Général des Ponts et Chaussées. Animée par *Bernard Ecrement*, Directeur Délégué de la revue «Urbanisme».

Participants :

Marc Breitman – Représentant *Philippe Pemezec*, Président de la sempro (prix de l'Action d'art urbain 1998).

Wladimir Mitrofanoff – Président de l'Académie d'Architecture,

Pascal Reyssset – directeur de Foncier Conseil, (prix de l'Action d'Art Urbain 1997).

Annie Van Roekeghem – Vice-présidente de l'Association Française des villes nouvelles.

Indépendance de la ville dans un réseau de solidarité et de transports

Ebenezer Howard, Le Corbusier ou Tony Garnier ont inventé le «suburbanisme», en contradiction avec la ville traditionnelle. On voit aujourd'hui les limites de leurs préconisations, de leurs modèles. La Charte d'Athènes prônait la séparation des fonctions; elle a conduit à l'affaiblissement de la mixité urbaine. Ne faut-il pas, dès lors, se ressourcer dans la ville traditionnelle. Faut-il faire la place des Vosges dans les Villes Nouvelles?

Dans les Villes Nouvelles, il n'y a pas de forme urbaine claire. Le questionnement sur la ville reste plus fort que les propositions d'actions. De fait, on prend le mot «ville» dans un sens qui n'existe plus concrètement.

Il y a en France 36 000 communes, mais au total, ce sont plus de 50 000 structures ayant vocation de collectivités locales (intercommunales...) qui gèrent l'espace, alors que les réformes successives ont toutes tenté de «simplifier» les découpages administratifs.

La République a cru bien faire en décentralisant, en distribuant et en dispersant les pouvoirs.

Des cellules sont toutes dotées d'ADN, porteur d'identité, mais elles ne prennent sens que lorsqu'elles fonctionnent ensemble. Pour prendre un exemple, on ne compte que trois ponts sur 24 km à Marne-la-Vallée, alors qu'on en compte sept sur 3 km à Paris ... Le pont serait-il synonyme de solidarité?

On demande aujourd'hui aux transports de compenser le problème de l'absence de solidarité. À ce titre la carte orange est-elle «solidarisante»?

Être urbain signifie à la fois être attaché à la ville et être particulièrement aimable. Cette dernière acception du mot a incontestablement perdu de sa vitalité.

Le rapport de la ville avec la nature et le patrimoine

Historiquement, les habitants voyaient la nature depuis chez eux. Mais les références culturelles ont explosé. On construit des banlieues et non des villes. Les cités-jardins ont été oubliées alors qu'elles pouvaient proposer des formes d'habitat adaptées aux attentes des citoyens. Un siècle après leur construction, ces cités ont bien vieilli et restent attractives. Certes, les villes nouvelles ont été de formidables lieux d'expérience, mais ont-elles pleinement exploité les potentialités des modèles offerts par les cités-jardins? Le rapport à la nature est essentiel.

Les architectes-paysagistes sont sensibilisés à l'importance de la place de la nature dans les quartiers d'habitat. Ils doivent trouver une place prépondérante dans la conception urbaine, aux côtés des écologues (qui interviennent pour d'autres aspects du développement, sur un plan environnemental, comme la gestion des eaux pluviales).

Ceci montre une nouvelle fois que la pluridisciplinarité n'est pas statique : elle doit s'adapter aux évolutions en matière d'enjeux, de priorités et d'attentes sociales.

Le concept de la «maisonneraie», développé par le groupe Foncier Conseil, tente de replacer la nature au centre de la conception des quartiers : on offre 100 arbustes et 3 arbres pour chaque maison. On évite ainsi les «ghettos de maisons individuelles» et on satisfait pleinement les clients et les élus, qui sont de plus en plus exigeants. Pourquoi, alors, avoir peur de traiter les banlieues en cités-jardins plutôt qu'en centres-villes ? Le modèle de la cité-jardin peut convenir à la reconquête des friches urbaines. Il est souligné, néanmoins, que ce n'est pas la nature qui compte, mais l'espace. Une dichotomie a trop souvent été faite entre les différents métiers. Certains considèrent encore que l'architecte s'occupe des pleins et que l'urbaniste s'occupe des vides.

D'autres questions sont soulevées :

- le patrimoine, c'est le centre-ville, et la banlieue c'est la nature ?
- le patrimoine n'appartient pas à une élite, mais à la population. Qui décide de ce qui relève du patrimoine ?
- certains immeubles des grands ensembles doivent-ils être classés comme patrimoine ? La musique des jeunes de ces quartiers tend à montrer qu'une identité et une appropriation se forment.

La recherche de la beauté urbaine

Avant de parler d'urbanisme, on parlait d'embellissement, au début du XX^e siècle. Les plans d'urbanisme s'appelaient en effet «plans d'embellissement».

La beauté peut être définie, la beauté relève du «définissable». Elle est totalitaire : les habitants

la subissent («À vous d'inventer la vie qui va avec», selon la publicité Twingo). Une façade de la place des Vosges est orientée au nord, avec l'inconfort qui en résulte pour ses occupants, mais la beauté est là. Qui décide de la limite entre beauté et confort ? La beauté résulte rarement du consensus ; elle ne vient pas d'un processus démocratique. Elle est l'expression d'une décision personnelle.

Faut-il un artiste pour faire de la beauté, une fois que l'urbaniste a réglé la fonctionnalité ? La réponse semble être négative. De plus, le social n'est pas soluble dans le beau. La beauté s'adresse au sens. Elle est personnelle. Mais la ville doit-elle passer par la beauté ?

L'axe est une constituante du paysage urbain, comme le confirment brillamment l'axe Majeur à Cergy ou les Champs-Élysées. Qu'en est-il du chaos ?

Une équipe pluridisciplinaire auprès du politique

En réalité, la politique est dans l'interdisciplinarité. Il y a eu transfert de culture entre les urbanistes et les politiques, notamment.

Les équipes des Villes Nouvelles ont vécu dans la séparation totale entre conception urbaine et gestion des quartiers. On se demandait si c'était la fonction des Établissements Publics d'Aménagement de travailler sur les quartiers existants. Les équipes avaient une approche globale et devaient se projeter dans l'avenir.

«On n'a pas su prévoir l'imprévisible». Le peuplement est devenu un problème majeur, sans que cela ait pu être anticipé suffisamment. Les choses ne sont pas faites une fois pour toutes et des réinterventions dans les quartiers sont très souvent nécessaires pour les adapter aux nouvelles attentes de la population, des commerces ou des entreprises.

De fait, il ne faudrait pas que les équipes soient excessivement pérennes. Le renouvellement des individus au sein des équipes est un enrichissement utile au projet, qui facilite son adaptation, plutôt que de poursuivre des idées devenues progressivement décalées par rapport aux besoins.

Une difficulté est apparue avec le financement des établissements publics d'aménagement, qui ne peuvent plus supporter les charges de fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, avec les seules recettes d'aménagement et les charges foncières.

«L'humilité est une vertu majeure de l'urbaniste, mais l'ambition aussi».

Le 2 mars 1999, à l'Académie d'Architecture

Conclusion

L'ART URBAIN POUR LA VILLE DE DEMAIN OU LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE DU CADRE DE VIE

par Robert-Max Antoni et Jean Dellus

Dans l'aventure des Villes Nouvelles de la région Île-de-France, à travers les équipes des EPA, la politique publique d'aménagement et d'urbanisme initiée par l'État a produit des résultats globalement positifs, malgré certaines critiques.

Aujourd'hui, en l'an 2000, après les lois de décentralisation en matière d'urbanisme et dans la perspective de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, l'équation économique ne saurait à elle seule réduire l'ambition de ces territoires, au moment où les collectivités locales qui les administrent vont entrer dans le droit commun.

Si la notion de ville, devenue agglomération urbaine, évolue en France vers le regroupement de communes, les Villes Nouvelles peuvent à ce titre être des références pour les futures associations de communes qui seront les nouvelles villes de demain. Encore faudra-t-il que celles-ci puissent se doter de moyens équivalents notamment d'équipes pluridisciplinaires de professionnels du cadre de vie capables de fonctionner dans une véritable relation de prestataires de «services intellectuels».

S'il y a un art urbain pour la ville de demain, cela voudra dire que de telles équipes pluridisciplinaires existent et qu'elles pourront engager un «ensemble de démarches conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains dans un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement», comme le préconise le Séminaire Robert Auzelle.

Cependant, l'art urbain n'est pas réellement à l'ordre du jour, trop souvent ce sont les bilans financiers qui sont pris en considération avant la qualité de l'urbanisme.

Les Villes Nouvelles depuis leur création ont été des champs d'expériences dont on peut regretter qu'elles n'aient pas fait l'objet d'évaluations plus approfondies notamment sur la réalité des coûts à court et moyen terme.

Le souci de la qualité a été présent dès les premiers travaux des équipes d'urbanistes, cependant avec le recul, il conviendrait de s'interroger sur les niveaux atteints dans les domaines des **trois critères** du Séminaire Robert Auzelle :

- Qu'en est-il de la **qualité architecturale**? Bien que la plupart des architectes de talent de notre pays aient construit dans les villes nouvelles...
- Qu'en est-il de la **qualité de la vie sociale**? Bien que les entreprises qui ont été incitées à s'installer aient apporté de la richesse et des emplois, que la mixité sociale par le logement ait été globalement assurée, que les équipements et l'enseignement soient largement présents, que les associations culturelles et sportives soient nombreuses...
- Qu'en est-il du **respect de l'environnement**? Bien que les espaces de plein air et de loisirs et l'absence de bruit aient été largement assurés et soient aujourd'hui des repères significatifs...

Déjà **d'autres indicateurs clignent** : le chômage, la délinquance, l'échec scolaire, les îlots de ségrégation, la dégradation, les charges, la côte des appartements à la revente... autant de phénomènes mesurables qui ne sont pas propres aux villes nouvelles, mais dont elles manifestent les premiers symptômes...

Dans «Composer avec la nature», Mac Harg nous initie à des méthodes permettant de représenter et d'évaluer la qualité de la vie en milieu urbain; ces approches sont souvent en contradiction avec les exigences financières du moment et trop rarement encore prises en considération.

Pourtant la responsabilité de chaque acteur du cadre de vie est engagée, celle du professionnel qui préconise un acte, comme celle du politique qui prend une décision. Chaque professionnel se sent éthiquement responsable vis-à-vis des citoyens et ne se considère pas seulement comme le bras séculier anonyme à la solde de celui qui l'emploie.

Les membres d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels du cadre de vie se sentent concernés. Leurs connaissances et leurs savoir-faire pour créer ou transformer le cadre de vie de nos concitoyens ne s'inscrivent pas uniquement dans un marché d'offre et de demande. À ce titre, ils sont coresponsables avec les autres acteurs du cadre de vie qu'ils contribuent à créer : qu'ils soient salariés ou indépendants, leur éthique professionnelle s'inscrit dans le respect de la dignité de la personne humaine. Cette coresponsabilité doit être revendiquée par eux, et reconnue dans une légitimité collégiale au plan professionnel comme au plan de leurs engagements de citoyen. Qu'en sera-t-il demain des équipes des établissements publics ? Qu'en sera-t-il aussi des équipes des agences d'urbanisme et de l'ensemble de ces professionnels du cadre de vie ?

La capacité des équipes à s'adapter à l'évolution du milieu urbain nécessite d'évoquer les questions d'éthique du cadre de vie. À cet effet, le Séminaire Robert Auzelle propose que les membres de ces équipes puissent disposer de moyens, en contrepartie de **règles de conduite nouvelles** telles que :

- **le devoir de mémoire** qui conduit à établir et à mettre à jour l'histoire des lieux et des hommes sur le territoire où un projet urbain s'établit. Ce dossier sera mis à la disposition du public et sera enrichi périodiquement ;
- **le devoir d'information et de conseil** qui s'impose entre chaque membre de l'équipe, entre l'équipe et son employeur, entre l'équipe et le public, entre l'équipe et les autres services publics ; des chartes en régleront les modalités ;

- **le devoir d'organiser et d'animer le débat public**, qui doit permettre aux citoyens de s'exprimer à l'échelle du territoire. L'équipe devra maîtriser les techniques de communication pour qu'à son initiative la démocratie locale puisse sereinement et convenablement s'exprimer ;

- **le devoir d'identification des coauteurs de projets ou d'études** afin que leurs coresponsabilités soient engagées à travers les actes qu'ils dresseront au regard de leurs métiers respectifs, dans le respect des lois avec l'accord du maître d'ouvrage et des élus responsables.

- **le devoir de se soumettre à l'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement ;** les critères de ces évaluations seront publiés, unifiés et enseignés pour permettre des études comparatives avec d'autres territoires. Un dossier-bilan sera chaque année porté à la connaissance des habitants ;

- **le devoir d'appliquer le principe de précaution** par l'équipe pluridisciplinaire, pour une faisabilité sans risque d'un projet d'aménagement juste et durable ;

- **la clause de conscience du professionnel du cadre de vie** devra être enfin reconnue et respectée par tout employeur pour que les questions d'éthique du cadre de vie soient collégalement évoquées au sein des équipes et des instances professionnelles ordinales ou reconnues qualifiées au niveau local dans le domaine du cadre de vie.

Les instances professionnelles ordinales ou (et) reconnues qualifiées dans le domaine du cadre de vie seront, avant le juge, à même d'apprécier ces manquements et de les dénoncer, afin de protéger le citoyen dans sa dignité ainsi que le bien commun. Des missions d'audit seront à cette fin mandatées. La mise en œuvre de ces mesures a un coût qui sera estimé et individualisé dans le coût de fonctionnement des équipes et constituera pour le citoyen une garantie de la prise en compte de l'éthique du cadre de vie par les professionnels.

Ces quelques repères ne préconisent donc ni ville modèle, ni ville radieuse, ne fixent ni cadre de vie déterminé, ni formes urbaines particulières pour le bonheur d'individus virtuels. Ils ont pour objet de rappeler que l'éthique professionnelle du cadre de vie suppose un droit d'expression dans le souci du respect de la dignité de la personne humaine, ce qui signifie que ceux qui disposent des connaissances et du savoir-faire, se doivent d'être aussi des citoyens respectueux des autres; subir la critique si elle est justifiée, être sanctionnés en cas de manquement aux devoirs. C'est ainsi que l'on pourra parler d'art urbain pour la ville de demain, porteur de citoyenneté et générateur de solidarité.

Annexe

LISTE DES PARTICIPANTS AUX CONFÉRENCES

- AMID Kaly, *Étudiant*
 ANSPACH Hogna, *Académie d'Architecture*
 ANTONI Robert-Max, *Pt SRA*
 AUZELLE Madeleine, *SRA membre d'honneur*
- BALANDRAUD Jean-François, *CGPC*
 BARBE Hélène, *Artiste plasticienne*
 BECHY Hervé, *Art Public Promotion*
 BERGER Eric, *Trésorier/SRA*
 BIZOT Philippe, *Architecte Urbaniste*
 BOUCHELIT Bachir, *IUP Université Paris XII Créteil*
 BOYER Frédérique, *Étudiante*
 BREITMAN Marc, *Architecte*
 BUREAUX Jean-Pierre, *SRA*
- CABANEL Jean, *SRA*
 CAVALLIER Georges, *Pt 5° section CGPC*
 COHEN Deborah, *Étudiante*
 COLOMBANI François, *Étudiant*
 CONNEHAYE Jean, *Académie d'Architecture*
 COSTECALDE Virginie, *Étudiante*
- DANICIC Slava, *Architecte Urbaniste*
 DE SAINT-MARTIN Benoît, *Sec. SRA*
 DE SAINT-PIERRE Corinne, *Ethnologue*
 DECUYPERE Antoine
 DELERON Céline, *Étudiante*
 DELLUS Jean, *V-Pt SRA, Académie d'Architecture*
 DESCOURTIS Henri, *EPA Sénart*
 DEVINOY Pierre, *Académie d'Architecture*
 DI FABIO Gianluca, *Étudiant*
 DRAUSSIN Yves, *Architecte urbaniste*
 DUCHARME Michel, *Académie d'Architecture*
- ECREMENT Bernard, *Revue Urbanisme*
 EWEST Grégory, *Étudiant*
- FAINSILBER Adrien, *Académie d'Architecture*
 FENSOUE Éliane
 FOUCHIER Vincent, *SGVN*
 FRANCK Benoît
- GARDANT Danielle, *Urbaniste*
 GERARD François, *IGPC*
 GUIRAUDEN Bernard, *SGVN*
- HARADA Tetsuo, *Enseignant*
 HEBERT Florent, *SRA*
 HEIDSIECK Romane
 HUERTAS Claude, *Architecte EPA Marne*
- JARA Hernan, *Architecte*
 JEANJEAN, *Dr. Gl. ville nouvelle Cergy*
 JOSSIFORT Sabine, *Chercheur*
- KANG Sug Woo, *Étudiant*
 KERZAN Juliette, *Étudiante*
- LACAZE Jean-Paul, *CGPC*
 LAFONT Robert, *COFHUAT*
 LAMBERT Charles, *Académie d'Architecture*
 LASRY Jean, *COFHUAT*
 LATOUR Guy, *Architecte*
 LAVENANT Hugues, *Étudiant*
 LE GOAS Claude, *Architecte*
 LE MERLUS Jean-Marie, *SEMCODAN*
 LEFEBVRE Michel, *Architecte urbaniste*
 LEGER Jean-Michel, *IPRAUS*
 LEGRAND Pascal, *Étudiant*
 LINAGE Chrystèle, *SRA*
 LOUGARRE Nicolas, *Étudiant*
 LUCAS Bernard, *METL DR*
 LUKACS Mathias, *Étudiant*
- MAGIS Baptiste, *Étudiant*
 MAITRIER Louis, *Architecte*
 MARBOT Xavier, *SRA*
 MAROT Michel, *Académie d'Architecture*
 MARTIN Sylvaine, *Étudiante*
 MARTINI Anna, *Étudiante*
 MATHIEU Eric, *Architecte*
 MAYMONT Paul, *Académie d'Architecture*
 MERKADO Wissim, *Artiste*

MERNADO Nissan, *Artiste*
 METRO Alexandre, *Architecte*
 MORETON Claudine, *SRA*
 MORITZ Michel, *Architecte*

OPPETIT Christian

PARIS Romain, *SCET*
 PATTYN Christian, *Inspecteur Gl. de la culture*
 PERNELLE Jacques, *CGPC*
 PRATS Michèle, *CGPC*
 PRECHAC François, *Architecte*
 PRIEUR François, *Académie d'Architecture*
 PRUZAN Loïc, *Étudiant*

REYSSET Pascal, *FONCIER CONSEIL*
 RIGUET Jean-Claude, *Académie d'Architecture*
 ROBERT-GARDENT Janine, *Académie d'Architecture*
 RODOLPHE Sibylle, *Étudiante*
 ROSTORCELLI
 ROULLIER Jean-Eudes, *Pt GCVN*

SCHAEFFER Jean-Pierre, *IGPC*
 SCHWEITZER Roland, *Académie d'Architecture*
 SERTOUR Pierre, *SRA*
 SITRUK Michel, *AUE en chef*
 SUANES Ricardo

TALON Cyril, *Étudiant*
 TOURNON-BRANLY Marion, *Académie d'Architecture*
 TRAN Trung, *Étudiant*

VALESZ Jacques, *Architecte*
 VALLES Raymond
 VAUDON Olivier, *Architecte*
 VAUZEILLES Georges, *SRA*
 VEUVE Albane, *Étudiante*
 VILLEY Jean-Jacques, *Architecte-Urbaniste*

WARNIER Bertrand, *Architecte-Urbaniste*
 WILL Michel

ZUBLENA Aymeric, *Académie d'Architecture*

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFVN : Association Française des Villes Nouvelles

CERTU : Centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

CGPC : Conseil Général des Ponts et Chaussées

COS : Coefficient d'Occupation du Sol

EPA : Établissement Public d'Aménagement

GCVN : Groupe Central des Villes Nouvelles

IAURIF : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France

IAURP : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne

IPRAUS : Institut Parisien de Recherche, Architecture, Urbanisme, Société

METL : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

SCA : Syndicat Communautaire d'Aménagement

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement

SGGCVN : Secrétariat Général du Groupe Central des Villes Nouvelles

SHON : Surface Hors Œuvre Nette

SRA : Séminaire Robert Auzelle

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

New Towns in the Île-de-France Region
Urban art for the city of tomorrow
The conferences of the Academy of Architecture

«After the right to the city and the right to housing, this reflection on urban art in new towns leads us to raising the question of the right to demand urban art. Without creating a new legal framework, the aim is to put forward the notion of our moral obligation, as professionals, to ensure the aesthetic quality of the urban environment, a public donation made to all the inhabitants of a town so that they can take pride in and love it. Urban beauty does not result from the juxtaposition or accumulation of works, but stems from the arrangement of urban space created in a landscape where buildings and roads are linked in harmony, between the ordinary and the exceptional.

These references recommend neither a model town, nor Corbusier's radiant city. They aim at recalling that professional ethics related to the living environment supposes a right of expression, with concern given to respect for the human dignity of the individual».

Robert-Max Antoni and Jean Dellus

Las nuevas ciudades de Ile-de-France
El arte urbano para la ciudad del futuro
Conferencias en la Academia de Arquitectura

«Después del derecho a la ciudad y el derecho al alojamiento, esta reflexión sobre el arte urbano en nuevas ciudades nos lleva a interrogarnos sobre la existencia de un derecho, que sería el de la exigencia de arte urbano. Sin que fuese necesario crear una nueva disposición jurídica, se trataría más bien de hacer valer una obligación moral, a todos los profesionales que nosotros somos, sobre la belleza urbana, como don público hecho a todos los habitantes de una ciudad para que puedan estar orgullosos de ella y amarla. La belleza urbana no es la que resulta de la yuxtaposición o acumulación de obras, sino que se encuentra en una ordenación del espacio urbano creado, en un paisaje en el que el inmueble y la vía pública se asocian con armonía en lo habitual y lo excepcional.

Estas indicaciones no preconizan ni una ciudad modelo, ni una ciudad radiante, sino que tienen por objeto recordar que la ética profesional del marco de vida supone un derecho de expresión teniendo como base el respeto de la dignidad de la persona humana».

Robert-Max Antoni y Jean Dellus

Table des matières

	Avis aux lecteurs	5
	Avant-propos	7
	• Des repères d'art urbain pour la ville de demain L'apport des villes nouvelles par Robert-Max Antoni et Jean Dellus	
	Préambule	9
	• Le questionnement du Séminaire Robert Auzelle pour la ville de demain	
PREMIÈRE PARTIE	Histoire et mémoire	15
	1 La fondation et l'aventure des villes nouvelles par Jean-Eudes Roullier	16
	2 Les villes nouvelles 25 ans après par Bernard Guirauden	18
DEUXIÈME PARTIE	Acteurs et témoins	23
	1 Les images sociales des villes nouvelles d'Île-de-France par Jean-Michel Léger	24
	2 Les densités urbaines en ville nouvelle d'Évry par Vincent Fouchier	26
	3 Les mécanismes de l'urbanisme opérationnel à Marne-la-Vallée par Jean-Jacques Villey	28
	4 L'art dans les villes nouvelles par Michel Moritz	32

5 Les maisons de ville : bilan d'une expérience originale à Cergy-Pontoise	38
par Bertrand Warnier	
6 Le concours des Coteaux de Maubuée	41
par Claude Huertas	
7 Sénart : un paysage d'eau et de nature	46
par Michel Lefebvre	
8 Naissance d'un centre urbain à Noisy-le-Grand	49
par Aymeric Zublena	
9 La centralité dans les villes nouvelles	52
par Yves Draussin	

TROISIÈME PARTIE **Table ronde** **57**

Synthèse des interventions des invités	58
par Vincent Fouchier	

Conclusion **63**

- **L'art urbain pour la ville de demain ou la prise en compte de l'éthique professionnelle du cadre de vie**
- par Robert-Max Antoni et Jean Dellus

Annexe **67**

- Liste des participants aux conférences
- Sigles et abréviations

Table des matières **70**

© CERTU - 2002

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,
Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du CERTU est illicite (loi du 11 mars 1957). Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Coordination: Service Éditions (Patrick Marchand)

Mise en page : PAO Concept ☎ 04 72 07 69 03

Impression: JOUVE ☎ 01 44 76 54 40

Achévé d'imprimer: juillet 2002

Dépôt légal: 3^e trimestre 2002

ISBN: 2-11-093115-9

ISSN: 0247-1159

Crédits photographiques: EPA Sénart (pages 47 et 48)

Cet ouvrage est en vente au CERTU

Bureau de vente:

9, rue Juliette Récamier

69456 LYON cedex 06 - France

☎ 04 72 74 59 59

Internet: <http://www.certu.fr>

Disponible au SRA

CGPC/SRA

Tour Pascal B

92055 La Défense Cedex

☎ 01 40 81 68 34

Internet: <http://www.arturbain.fr>

■ «Après le droit à la ville, le droit au logement, cette réflexion sur l'art urbain en villes nouvelles conduit à nous interroger sur l'existence d'un droit qui serait celui de l'exigence d'art urbain. Sans créer une nouvelle disposition juridique, il s'agirait de faire valoir une obligation morale, à tous les professionnels que nous sommes, sur la beauté urbaine, comme don public fait à tous les habitants d'une ville qui leur permet d'en être fiers et de l'aimer. La beauté urbaine est celle qui ne résulte pas de la juxtaposition ou l'accumulation d'œuvres, mais qui se retrouve dans un ordonnancement de l'espace urbain créé, dans un paysage où l'immeuble et la voirie s'associent harmonieusement dans l'ordinaire et l'exceptionnel.

Ces quelques repères ne préconisent ni ville modèle, ni ville radieuse. Ils ont pour objet de rappeler que l'éthique professionnelle du cadre de vie suppose un droit d'expression dans le souci du respect de la dignité de la personne humaine».

Robert-Max Antoni et Jean Dellus

Cf. summary of the content translated into English at the end of the work.

Ver la síntesis de la obra traducida al español al final del libro.

Un présent qui passe
Valoriser le patrimoine du XX^e siècle
2001

Banlieues: villes de demain
«Vaulx-en-Velin au-delà de l'image»
Séminaire de 5^e année
2000

Entre les tours et les barres
Restructurer les espaces publics des grands ensembles
1996

Service technique placé sous l'autorité du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques a pour mission de faire progresser les connaissances et les savoir-faire dans tous les domaines liés aux questions urbaines. Partenaire des collectivités locales et des professionnels publics et privés, il est le lieu de référence où se développent les professionnalismes au service de la cité.

Aménagement et urbanisme

Aménagement et exploitation de la voirie

Transport et mobilité

Maîtrise d'ouvrage et équipements publics

Environnement

Technologies et systèmes d'information